

Prix d'Abonnement :
CANADA -- \$2.00
ETATS-UNIS -- \$3.00
Paraît le Mardi et le Jeudi

LE BIEN PUBLIC

ADRESSE:
458, rue BONAVENTURE
Les Trois-Rivières,
P. Q.
Tél. 640 Casier 170

23ième ANNEE — No 71

LES TROIS-RIVIERES, LE MARDI, 16 FEVRIER 1932

DEUX SOUS LE NUMERO

Au Congrès de Colonisation tenu à Montréal dernièrement

Des représentants de toutes les classes de la société y prennent part. Les autorités religieuses et civiles largement représentées. Une famille sur dix secourue par la S. Vincent de Paul aux Trois-Rivières dans les derniers mois.

Jeudi et vendredi de la semaine dernière se tinrent deux journées de congrès sur la colonisation dans notre province. Pour l'avantage de nos lecteurs nous en donnons ici un aperçu du travail que l'on y a fait. La question de colonisation est une question bien à l'ordre du jour pour notre district. Les personnes qui sont dans une heureuse situation financière sont peut-être celles qui devraient s'y intéresser davantage. La ville des Trois-Rivières, pour les quelques mois de l'hiver, a dû en moyenne, assister un dixième de la population; dans certaines paroisses de la ville, on a dû même assister une famille sur six. Sans doute toutes ces familles n'étaient pas toutes indigentes, quoique l'indigence aurait dû être le seul titre au secours direct, au secours de la Saint-Vincent de Paul. Mais la cupidité, des intérêts particuliers, ont fait qu'une forte proportion se glorifiait même d'être ainsi secourue. Malheureusement ce secours a provoqué la propagation de phrases réclament communisme; les supposés pauvres qui s'en servaient arrogamment, n'exprimaient pas la leur pensée, mais la formule, à leurs yeux, était heresee, comme parfois le mensonge, pour obtenir du secours, ou pour se donner de l'aplomb, et l'on s'en servait. Pas surprenant que beaucoup de personnes charitables se tiennent sur la réserve dans leurs libéralités. Pour l'encouragement et la fierté des familles de la compagnie, il est bon qu'ils sachent qu'à la ville dans les deux ou trois derniers mois, une famille sur dix était réduite à la mendicité, par misère ou par cupidité.

C'est rendre un mauvais, un bien mauvais service au pauvre, que de le secourir trop libéralement, et de ne pas stimuler chez lui le désir de se suffire, à quelque prix que soit. Si la vie laborieuse, du ouvrier, n'est en tout temps plus dure qu'à la vie de l'employeur des usines en temps de prospérité, elle assure tout de même, règle générale, en tout temps une subsistance. Récemment l'on constatait dans quelques-unes de nos paroisses répulées pauvres, que l'on n'y trouvait qu'une famille sur cent à secourir.

OUVERTURE DU CONGRES JEUDI MATIN PAR LE PERE ARCHAMBAULT

La prière faite, il fit un résumé de l'importance historique de la colonisation dans le Canada, surtout dans la province de Québec. "Aujourd'hui, dit-il, le problème se pose plus aigu. Aux motifs d'ordres nationaux s'ajoutent les considérations économiques. Une crise profonde sévit partout. Le chômage bat les villes. Même dans les campagnes la situation est devenue précaire. Forcément on se tourne vers les terres neuves, vers ces vastes espaces encore incultes qui offrent aux âmes vaillantes leurs richesses matérielles et morales.

"Le devoir de tous les hommes de cœur n'est-il pas de profiter de ces circonstances pour imprimer un mouvement de la colonisation un vigoureux et d'œuvrer, pour en faire une bonne œuvre, notre œuvre nationale, plus importante que le développement de l'industrie, la confection de ponts et de routes à l'usage des touristes et même le progrès des arts et des lettres?"

"Or, pour cela, messieurs, il faut se convaincre de deux choses: 1o Il est nécessaire d'aider le colon, intellectuellement et matériellement; 2o Cette aide doit venir d'une triple collaboration."

Après avoir parlé de la collaboration nécessaire de l'Eglise et de l'Etat, il parle de la collaboration non moins nécessaire des associations. "Chaque citoyen a des devoirs à remplir au service de cette cause. Et celui qui ne pourrait les remplir collectivement devrait le faire individuellement, par souscription ou travail personnel."

Enfantes, d'associations variées, peut-être même aussi de partis politiques adverses, un lien plus fort que toutes ces attaches secondaires doit nous unir et nous guider: l'amour de notre nationalité, le désir très vif d'assurer sa survie, d'accroître même son expansion afin qu'elle puisse mieux accomplir, sur cette terre où elle trace les premiers sillons, le rôle auquel l'appellent ses nobles origines."

Selon le programme d'ajournement dans les journaux, dans l'après-midi, M. J. Lafere, agent de colonisation et M. Hector Authier, député de l'Abitibi, adressèrent la parole. Dans l'après-midi, Messieurs A.-S. Deschênes, directeur de l'Œuvre de Rapprochement, et Monsieur G. Bilodeau, missionnaire colonisateur, parlèrent de leurs activités.

Ce qui intéressera surtout nos lecteurs ce sera la conférence de M. l'abbé Bilodeau, sur une expérience faite l'été dernier. M. l'abbé Bilodeau a rencontré des centaines de nos chômeurs l'automne dernier. Appuyé par les autorités religieuses et civiles, et d'amis influents de la classe ouvrière, il a fait le point de la situation à l'égard de nos familles. Malheureusement le gouvernement provincial ne put assumer les frais parce que le gouvernement fédéral ne pouvait donner autant qu'on l'espérait pour la colonisation, alors qu'il le donnait pour des travaux de voiries, et que survint la dépression de notre dollar sur le marché américain, réduisant les chances d'emprunt pour le gouvernement provincial. Les promoteurs locaux espèrent que le printemps ramènera l'espérance de voir réussir les projets qui n'ont pas été ajournés. C'est pour cela que le gouvernement provincial a maintenant son bureau dans l'Edifice des Syndicats Nationaux.

L'AIDE AUX COLONS

M. l'abbé Georges-Marie Bilodeau a commencé par parler de l'aide au colon. Je ne parlerai dit-il, que de l'aide fournie par le gouvernement de Québec, car le gouvernement fédéral n'a jamais voulu rien faire pour la classe de colons mérités que sont les Canadiens français. Il explique ensuite comment les lots sont concédés à un colon qui peut obtenir ses lettres patentes au bout de six ans en remplissant certaines conditions au prix modique de 8.60 l'acre. Il explique ensuite le système des primes de défrichement et des primes de labour.

LE RETOUR A LA TERRE

M. l'abbé Bilodeau parle ensuite du mouvement de retour à la terre lancé l'an dernier. Le titre de chômeur n'est pas un signe de vocation à la colonisation, dit-il. Il faut que les colons soient d'anciens cultivateurs et qu'ils ne soient venus en ville qu'assez récemment. Il faut aussi tenir compte de la ferme et des grands enfants du colon qui sont des facteurs importants. Il est bon aussi de savoir pourquoi ces aspirants-colons ont déserté le sol. Ils peuvent avoir des défauts inconciliables avec la sévérité de l'agriculture.

Le mouvement de retour à la terre a été lancé avec une rapidité étonnante. En le temps de la dire, des centaines et des centaines de colons demandaient à s'établir. Il a fallu improviser, mais cette improvisation, malgré tout, n'a pas été trop malheureuse. Au Témissouana, on a réuni les colons dans des camps et quand ils avaient travaillé un certain temps aux champs à 82.60 par jour, on les a établis sur des lots. On leur faisait subir une sorte de noviciat avant de leur donner des lots. Pour chaque acre de défrichement, jusqu'à concurrence de 5 acres, ils avaient droit à une prime de 815. On en a installé ainsi 772 dans le Témissouana, venus par la plupart d. St-Grégoire de Montmorency ou de Thetford-Aines. On a parlé de mutinerie dans le Témissouana: ce n'est pas exact. Il y a 27 mauvais sujets qui voulaient obtenir leurs lots tout de suite et qui ont été renvoyés.

En d'autres endroits, les colons n'ont pas ainsi été groupés dans des camps. Ils se sont tout de suite établis sur leur lot et ont commencé par gagner 82 par jour à travailler aux champs. Ils ont ensuite touché des primes de 815 et reçu des secours directs du gouvernement, des chevaux, des vaches,

Les Compagnons de Notre-Dame obtiennent un grand succès

Le magnifique drame "Brébeuf" du R.P. Poulin, S.J., est chaleureusement applaudi.

S.E. Mgr Comtois préside la soirée

Les Compagnons de Notre-Dame ont donné hier soir, à la Salle Notre-Dame, un régal artistique souverainement goûté par l'auditoire d'élite qui remplissait l'amphithéâtre.

On y donnait le joli drame du R.P. Poulin, S.J., "Brébeuf", un drame historique tiré de la vie, des souffrances et de la mort du Père Brébeuf, l'un de cette phalange de martyrs et de héros des premiers temps de la colonie que l'Eglise a dernièrement élevé sur les autels.

Le R.P. Poulin a su tirer les belles leçons qui se dégagent des caractères mis en scène. D'un côté c'est la bonté, la douceur, la mansuétude du prêtre, de l'autre c'est la ruse, l'astuce, la fourberie des hommes que la nature a faits droits mais qui sont venus déviants, haineux et barbares.

Les Compagnons de Notre-Dame ont largement fait honneur à leur réputation et l'interprétation qu'ils ont donnée du drame passera, à coup sûr, pour l'une des plus vivantes données jusqu'ici.

Tous se sont acquittés à la perfection de leurs rôles et ils ont incarné à merveille les personnages qu'ils représentaient.

Ajoutons à cela que les acteurs défilaient à travers un panorama parfaitement réussi. Les décors, d'un réalisme prenant, situaient fort bien chacune des scènes du drame, et jusque dans le wigwam d'Ondakout la couleur locale éclairait le drame d'une lumière toute particulière.

C'est qu'une main artistique avait passé par là et le pinceau du décorateur n'eût, en quelque sorte, qu'à suivre les lignes, mais avec quelle perfection. Cette série de décors fera sûrement la renommée de M. Lemyre comme elle consacrera aussi l'esprit d'initiative des autorités qui dirigent la Salle Notre-Dame.

La scène étant bien répétée, il restait à faire évoluer les personnages et c'est là surtout qu'apparait une autre figure qui, comme le disait S.E. Mgr Comtois, est bien française, puisqu'elle fait tout sans qu'on la voit. Et c'est là le plus grand mérite de M. J.-E. Bellemare, l'artiste que tous aiment à applaudir, d'être aussi lui-même à l'arrière scène que devant le public qui lui fait ovation.

Pour soutenir les acteurs, la chorale, sous la direction de M. Georges-Henri Hamel, a bien rendu les chœurs qui chantent la haine contre la Robe noire et la victoire finale du martyre avant la grande promesse d'Ondakout.

L'Orchestre des Compagnons de Notre-Dame était aussi au programme. Son exécution des pièces annoncées fut bonne et l'un de ses solistes, M. Gilbert Lacroix eut les honneurs du rappel.

Cette soirée était présidée par

des machines oratoires, etc. C'est ainsi que 907 colons ont été établis dans le comté de Chicoutimi, 395 sur la Côte-Nord, 265 dans Gaspé et Bonaventure, 940 au Lac St-Jean et 198 dans Lotbinière. C'est un total de 3,477 chefs de famille qu'on a établis sur des terres.

Lorsque le gouvernement a dû arrêter les secours, tous ces colons ne sont pas partis, loin de là, et les lots qui ont été abandonnés ont tout de suite trouvé preneurs. Ceux qui sont partis avaient avancé la colonisation en défrichant de nouveaux lots et en laissant au gouvernement l'actif des chemins dont la construction ne lui avait pas coûté cher. Et ça coûte beaucoup moins cher de faire vivre une famille sur un lot de colonisation que de secourir une famille de chômeur en ville. Ça n'a pas coûté 81,000 par famille, ça n'a pas même coûté 8500.

IL FAUT CONTINUER

M. l'abbé Bilodeau conclut en disant qu'il faut continuer le mouvement de colonisation; c'est d'ailleurs le moyen le plus économique de combattre le chômage. Pendant que l'exode aux Etats-Unis est arrêté, nous avons un surplus de population de 5,000 colons à établir chaque année; à nous d'en profiter. A suivre

S.E. Mgr Comtois, autour duquel s'étaient groupés un grand nombre de religieux, de prêtres, de la ville et des environs.

Le Rév. Père Poulin, l'auteur du drame était de la fête et l'interprétation de son œuvre a paru lui plaire souverainement.

Au cours de la soirée le Rév. Père Théodoric a fait un bref historique de la formation des Compagnons de Notre-Dame, le but qu'ils recherchent et les moyens qu'ils ont à leur disposition. Le Rév. Père Curé de Notre-Dame s'est aussi appliqué à dire ce qu'ils n'étaient pas, parole que relève S.E. Mgr Comtois quelques minutes après en disant que c'est quelquefois par élimination que l'on finit par trouver la vérité que l'on cherche.

Son Excellence se dit heureux de prendre contact plus intime avec les Compagnons de Notre-Dame pour les mieux connaître. Il les félicite de leurs belles activités et promet de suivre assidûment l'œuvre de la persécution qu'ils subissent présentement, persécution qu'ils sont, selon la parole de Pie XI, en nom de la papauté.

Puis s'adressant au R.P. Poulin, il le félicite de son œuvre et il le félicite en lui l'Ordre des Jésuites ces travailleurs toujours aux postes du danger, sans peur, quels que soient les coups qui leur soient portés. Il félicite les Jésuites d'Espagne de la persécution qu'ils subissent présentement, persécution qu'ils sont, selon la parole de Pie XI, en nom de la papauté.

C'est un honneur à nul autre pareil de souffrir pour le Pape, pour l'Eglise, pour Dieu.

Une superbe démonstration à Ste-Marguerite

La bénédiction d'un Crucifix de Mission marque la clôture des retraites paroissiales.

Les fidèles de Ste-Marguerite ont vécu, dimanche dernier, l'une des plus belles pages de leur histoire religieuse. C'était la clôture des retraites paroissiales que venait de prêcher avant tant de zèle et d'éloquence les Révérends Pères Giroux et Gravel, et la cérémonie qui en marqua la fin restera, pour longtemps, gravée dans la mémoire de tous ceux qui y ont pris part. Grâce à la générosité des membres du Chœur de chant des hommes, des Zouaves, et des Tertiaires, un magnifique crucifix de mission avait été offert à l'Eglise paroissiale en souvenir des belles retraites qui venaient d'être données.

La bénédiction fut bien donnée après-midi, puis cette croix fut portée en procession par les rues de la paroisse.

Le spectacle était éloquent. Dans la procession on remarquait des Officiers de la police, le drapeau du Sacré-Cœur, les Enfants des Ecoles, la Croix, les Tertiaires, les Dames et les jeunes filles, puis venait la Croix de Mission, exposée sur une espèce de pavois à plan incliné, porté par quatre groupes de 10 hommes se relevant à tour de rôle, puis venait la compagnie des Zouaves de Ste-Marguerite, et à l'honneur de ces braves, 58 sur 60 membres étaient présents.

Les RR. Pères Giroux et Gravel récitaient le chapelet et des invocations que la foule recueillait avec ferveur et avec force et grand plaisir. M. l'abbé J.-L. Chamberland, le grand animateur de toute la fête dirigeait le chœur de chant, tout en jetant un coup d'œil à l'organisation générale de la procession.

Au retour il y eut bénédiction du Saint-Sacrement, et derniers avis des Missionnaires aux fidèles qui avaient suivi si pieusement les retraites.

En Europe

Le Rév. Père Marcel, o.f.m., ancien professeur au Juvénat des Pères Franciscains aux Trois-Rivières, s'est embarqué hier soir à New-York, en route pour la France, l'Italie, etc., où il s'en va étudier particulièrement la façon dont se préparent et s'exécutent les retraites fermées en Europe.

Le barreau fête l'hon. Bureau

Grand banquet où la Magistrature et le Barreau offrent leurs vœux au jubilaire

Sous la présidence du Bâtonnier, Mre François Lajoie, le Barreau et la Magistrature se sont réunis pour fêter les cinquante années d'admission à la pratique du droit de l'honorable Jacques Bureau, et rendre un témoignage d'estime et d'admiration au vénérable jubilaire.



L'Hon. Sén. Jacques Bureau

Dans un discours fort intéressant, Mre François Lajoie a repris les principaux événements de la vie de l'honorable Jacques Bureau, vie bien remplie, vie active, partagée entre la politique et la pratique du droit. Il se fait l'interprète de ses confrères du Barreau pour offrir les vœux les plus sincères à l'honorable Jacques Bureau. L'hon. juge H.-A. Fortin, transmit à son tour les témoignages d'estime et les félicitations de la Magistrature.

En termes remplis d'émotion, l'honorable Sénateur Bureau remercia les membres du Barreau trifluvien de la marque d'estime qu'ils veulent bien lui manifester. Il repassa rapidement en revue les divers événements de sa vie d'avocat, depuis les jours de son admission, de puis les jours de son départ pour Fort Garry, jusqu'à sa carrière politique. Il termine en faisant l'éloge de la profession d'avocat et fait des vœux pour que le Barreau trifluvien continue à briller et à mériter la belle réputation dont il jouit à l'étranger.

L'honorable Juge Aimé Marchand adressa la parole et félicita à son tour le jubilaire. Mre Robert Trudel offrit les vœux du jeune Barreau dont il est le président.

La chorale de la Cathédrale à la radio

Dimanche soir prochain.

Nous aurons le bonheur d'entendre dimanche prochain à l'Heure Catholique, de 6.15 hres à 6.45 hres au poste C.K.A.C., la chorale de la Cathédrale. Un programme spécial sera irradié de la Cathédrale même. C'est un événement artistique attendu, depuis longtemps.

Ce que produit la taxe des amusements

Voici ce qu'a rapporté au trésorier provincial de Québec la taxe les amusements pour 1931:

Cinéma	8709,269.00
Sports	140,338.00
Hôtels et cabarets	20,308.00
Salles de danse	17,184.00
Concerts	5,590.21

La vie Sportive

En regardant jouer Les Renards

L'auteur de ces notes a remarqué qu'on le pille avec beaucoup d'aisance et de sang-froid pour le reproduire, soit dans le texte intégral, soit dans un texte adapté (retapé), dans d'autres journaux, et qu'on pousse la désinvolture jusqu'à l'imprimer dans des publications qu'on vend ensuite au public, et cela sans en indiquer la provenance, sans en donner le moindre crédit au journal d'où on les tire. C'est là un manque de courtoisie qui n'a pas sa raison d'être. Ces notes sont avant tout personnelles et n'ont aucunement le caractère d'une information ou d'une nouvelle. Si M. X. ou M. Z. n'a pas le temps de penser de réfléchir ou s'il est incapable de voir ce qui se passe au hockey et qu'il tienne absolument à cancaner qu'il ait au moins la courtoisie élémentaire d'en donner crédit à qui de droit.

Blanchis! Ça n'est se voir pas souvent des Renards Noirs blanchis. Ça s'est vu, lors de la visite des Caribous.

La malchance a joué un mauvais tour aux locaux, lorsque Gagnon tenta d'arrêter un coup hanté par Fred Tremblay. La rondelle frappa le bras du cerbère trifluvien et glissa dans le coin du filet à la grande surprise de tout le monde.

Pour des malchanceux, les Renards sont malchanceux. L'équipe qu'a groupée cette année N. Gruninger est certes la plus forte qui ait jamais représentée la cité de Lavolette dans une ligue. Et cependant, malgré la supériorité évidente qu'on lui concède partout, elle joue sans cesse de malchance, et perd des décisions qu'elle aurait amplement méritées.

Jean Pusie, dont le papa et la petite sœur assistaient à la partie, a arrêté un point certain des Trifliviens dans la première période. Au cours d'une furieuse montée à quatre avec Laroche, Contant et Bellefeuille, Jean pirotta en essayant de traverser la défense des Canadiens et il s'affala dans le filet de Fischer. Un des avantages des Renards lança sur Fischer que la présence de Pusie fit tomber la rondelle revint en avant des filets, et Bellefeuille s'en empara pour lancer dans le filet. La rondelle frappa Pusie et tomba trois ou quatre pouces de la ligne bleue.

Les Renards ont réussi un total de quarante-trois lancers contre Fischer, qui n'a rien laissé passer. Les Caribous ont en dirigé vingt et un seulement contre Gagnon, qui a dû faire des arrêts plus que difficiles quand dans la troisième période, les Renards lâchèrent toute défense et se portèrent à l'attaque dans l'espoir d'égaliser les chances.

La deuxième période a donné lieu à des montés enlevantes et au jeu le plus rapide encore vu cette année, quand les deux clubs firent de nombreuses attaques à trois hommes. Les gardiens veillaient au grain et les spectateurs en furent quittes pour de fortes émotions.

Dans leur hâte de compter, les Renards ont gaspillé des belles chances, Townsend et Pusie, entre autres, ont manqué des filets ouverts en lançant à côté du filet ou en sautant par-dessus la rondelle qu'ils n'auraient eu qu'à pousser par-delà la ligne bleue des filets.

La rondelle a dansé une ronde folle autour des buts des Canadiens dans la troisième période. Mais Fischer n'avait pas envie de danser, et la chance aidant, il bloqua tout... tout... tout... Sauf le premier point de Tremblay, les trois autres points des visiteurs furent le résultat de belles combinaisons. Après avoir brisé une montée des Renards au centre de la patinoire, Lott et Joyce se dirigèrent rapidement vers les buts de Gagnon, qui n'était pas protégé suffisamment. Lott donna à Joyce, la passe qui permit le point.

Quelques minutes plus tard, Armstrong brisa une attaque, et descendit vers la cage des Renards. Bellefeuille était seul sur la défense. Armstrong attira Pierre à lui, et passa à Fred Tremblay, qui n'était pas couvert. Fred, un bleuet authentique celui-là, déjoua facilement Gagnon.

Enfin, sur la fin de la période, alors que cinq Trifliviens étaient à l'attaque, Lott, Joyce et Laroche firent une dernière visite à Gagnon? Sur une double passe de ses deux coéquipiers, le vieux Charlie poussa doucement la rondelle dans un filet ouvert.

Pour un bon nombre de spectateurs, les récents succès des Canadiens-Caribous-Irlandais de Chicoutimi reviennent à Jimmy Gardner. M. Racine dirigeait le club ici, et il a affirmé après la partie que le club Chicoutimi n'avait jamais engagé Gardner, parce que ce monsieur demandait beaucoup trop cher pour ses services.

Il serait difficile d'attribuer la palme à qui que ce soit. Les joueurs des deux clubs ont donné leur pleine mesure. La partie était en quelque sorte une question de vie ou de mort pour les adversaires en présence. Le gagnant s'assurait pratiquement de la participation tant convoitée aux parties de détail.

Par suite de leur défaite aux mains des Caribous, les Renards voient leurs chances réduites à leur plus simple expression. Il leur faudra gagner cinq des six parties qui leur restent à jouer pour prendre part aux joies pour le championnat. La chose est possible, et les Renards sont capables d'un tel fait si la chance veut leurs sourires au moins dans une proportion égale à la guigne qui leur a causé tant de déboires depuis le début de la saison.

Si les Caribous avaient l'intention de présenter un valentin aux amateurs trifliviens, ils ont très bien réussi. Quant aux Renards, ils leur ont remis leur politesse. On se rappelle que lors de la dernière visite de ces derniers à Chicoutimi, ils avaient humilié les Caribous par une score de 7 à 2. La revanche a dû être bien douce aux Caribous, d'autant plus douce que la pilule était plus amère à avaler pour les locaux.

M. Racine, un des administrateurs du club Chicoutimi, qui dirigeait le Club ici, a déclaré après la partie que ses Caribous seraient en fête de la Ligue. Il n'y aurait rien de surprenant à cela, si les Caribous continuent à tout balayer sur leur passage. Quelques victoires des Caribous sur Québec aideraient certes la cause des Renards, si ces derniers réussissent enfin à humilier les fiers Castors qui semblent faiblir sur la fin de la course.

Avec des clubs bien balancés comme le sont ceux du circuit Dion, cette année, il faut s'attendre à tout. La chance joue un grand rôle, et le club à qui elle sourit le premier gagne le plus souvent la partie. Si on examine les résultats des joutes depuis le début de la saison, on remarque que le club qui a scored le premier point remporte ordinairement le verdict. Le cas s'est vu dans plus des deux tiers de parties. De plus, les décisions serrées ont été à l'ordre du jour. Les parties nulles ont été nombreuses. Et plus de la moitié des parties ont été décidées par la faible marge d'un point, ou de deux.

La restauration de l'ordre social

C'est le titre d'une brochure de cent trente pages que vient de publier le R.P. Archambault, S.J., éditée par l'Action Sociale Populaire, de Montréal. Ce travail est le texte même de la conférence donnée à la deuxième session annuelle de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin. Lors de la lecture de cette conférence en séance publique, il avait fallu abréger certains points; le texte nous donne ces arguments dans leur entier, de sorte que toute la thèse, dans ce petit livre, nous apparaît complète. Le révérend Père Archambault traite de la restauration de l'ordre social à la lumière de deux documents de premier plan: les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo anno.

Nous devons remercier les penseurs chrétiens d'apporter à la recherche de la solution qui allègera nos maux de l'heure présente, tout le fruit de leur travail et la sagesse de leur expérience. Le désastre économique qui se prolonge aggrave l'angoisse dans le monde entier. Aux premières heures de l'épreuve, nous aurions pu croire que le malaise allait être que passager, et comme en tant d'autres fois déjà, l'esprit humain ne tarderait pas à remettre en ordre le marché économique mondial dans le désarroi. A plusieurs reprises, on a annoncé que la situation allait en s'améliorant; qu'avant peu l'industrie, le commerce, le transport, les échanges internationaux reprendraient leur cours normal. Hélas! Ce bel espoir ne paraît bien à cette heure n'avoir été qu'une chimère. Les semaines, les mois, les années passent sans que la situation ne devienne meilleure.

On dirait même que, à force de durer, le mal prend racine. Les populations qui, aux premières heures, faisaient contentement bon cœur, se lassent à la fin; il y a plus d'aigreur dans les masses. Le travailleur, immobilisé, a pris le nom de chômeur. A y bien penser, c'est à se demander si, en cherchant à organiser, régulariser le chômage, pour mieux venir en aide aux nécessiteux, on n'a pas créé en somme un précédent tout à fait dangereux. Les autorités publiques, les gouvernements, épuisés rapidement par l'aide aux chômeurs, annoncent que l'Etat ne peut plus suffire à la tâche. D'autre part on voit que le groupe des sans emploi, devient malade, arrogant même, et en certains endroits, comme l'autre jour à Terre-Neuve, franchement révolutionnaire. De leur côté, les fonds de secours, qu'ils soient pris sur l'Etat, ou proviennent directement de la charité privée, ne sont tirés en réalité que d'une même source: la bourse familiale des gens qui ont acquis quelque bien. Mais il faut savoir que les gens à l'aise, ou les plus fortunés même, souffrent pareillement de la crise. Ils ne réalisent plus de profits, et ne vivent que de l'argent économisé. Quand toute l'économie des gens qui ont eu la prévoyance de faire des réserves, sera épuisée, ou près de l'être, la situation apparaîtra désespérée.

Les chômeurs n'y pourront rien, eux qui, vivant dans l'insouciance du jour le jour, ont dépensé souvent sans compter, et sans avoir le courage de la plus infime économie. En sorte que, si avant quelques mois la situation économique ne va s'améliorant, l'heure viendra où ceux qui attendent le secours de la charité publique, puisque le travail ne vient pas, l'attendront en vain lorsque les gens, fortunés hier, deviendront à leur tour de pauvres gens.

Espérons toutefois que nous n'en viendrons pas à cette extrémité et qu'un miracle du ciel nous sauvera à temps de cette horreur. Et nous comprenons mieux, lorsque nous repassons en esprit toutes ces choses, ce geste sublime de Pie XI, qui invite l'humanité à se tourner vers Dieu, à lui crier sa détresse, et à le supplier d'avoir pitié de la foule. C'est que, il faut en effet que le Ciel nous entende, car sans lui, il devient évident que la situation économique, au lieu de s'améliorer, ira de mal en pis.

A certaines heures graves, les circonstances conjurées comme pour sa perte, semblent rappeler de force à l'homme qu'il est en réalité que peu de chose, et que sans le secours de son Créateur, contre les éléments déchaînés aussi bien que contre la force de ses passions en démenée, il n'est qu'un être infime.

La stagnation des affaires, la circulation interrompue de l'argent, l'immobilisation forcée du travail dans les usines, ne serait en somme qu'un moindre mal, si la force morale subsistait dans le cœur de l'homme de façon à le diminuer en rien l'esprit de modération, de charité et de justice indispensable au maintien de l'ordre social. Par malheur, nous assistons précisément au déchaînement tumultueux des appétits humains, à l'exaspération de rivalités criminelles, au mépris flagrant des lois divines.

«Voyez, écrit le R.P. Archambault, cette stagnation des affaires qui, d'un bout à l'autre du monde, comprime les énergies haletantes; regardez cette immense armée de chômeurs, foule désœuvrée et inquiète que tourmente la faim et qu'entame déjà la propagande révolutionnaire; entendez les cris angoissés, qui montent de tant de foyers où s'écoulent avec une rapidité désespérante les dernières économies, et ceux plus rauques que jettent, à pleine gorge, dans les clubs ou sur les places publiques de nos grandes villes, les fourriers du bolchévisme. Sombre tableau qui laisse prévoir de lamentables catastrophes. De quoi demain sera-t-il fait?»

Et le conférencier dit que dans ce ciel d'orage un signe d'espérance vient de luire, et qu'il se lève de Rome. Il y a quarante ans la voix auguste d'un Léon XIII promulguait la Grande Charte chrétienne du travail; Charte continuée, mise à date et complétée par son illustre successeur sur la Chaire de Pierre, S.S. Pie XI. C'est à la lumière de deux documents que le R.P. Archambault étudie de quelle façon devra être faite la restauration de l'ordre social si nous voulons que le monde retrouve l'ère de prospérité et de paix que nous nous désespérons d'avoir perdue.

Continuant la doctrine émise par Léon XIII sur la nécessité du salaire raisonnable à l'ouvrier, Pie XI la complète par des applications pratiques conformes aux idées de notre temps. Ainsi Pie XI flétrit l'abus du travail des femmes et des enfants à l'usine. Il dit que c'est à la maison avant tout, ou dans des dépendances, parmi les occupations domestiques, qu'est le travail des mères de famille. C'est un abus de contraindre la mère de famille de négliger ses devoirs domestiques et l'éducation de ses enfants pour chercher au-dehors une occupation rémunératrice.

Pie XI veut que le salaire de l'ouvrier soit suffisant pour assurer non seulement la subsistance du travailleur, mais également la subsistance de ceux qui dépendent de lui. Le Pape flétrit les fortunes immenses réalisées par l'industrie, et réunies comme en quelques mains, lorsque ces fortunes ont été acquises au détriment du salaire raisonnable de l'ouvrier, facteur de tels succès industriels. Bien plus, Pie XI dit que si telle ou telle industrie devient incapable de vivre sans donner à l'ouvrier le salaire qui lui revient de droit, le mieux pour de semblables industries est de disparaître.

On comprend que en temps de crise, il n'est pas toujours facile à l'industrie de payer ses hommes comme au temps de la prospérité. Dans ces cas, il faut demander à la justice sociale de procéder sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant aux conditions spéciales que l'industrie peut traverser. Mais, même en ces cas troubles, la justice réclame que le travailleur reçoive en échange de son labeur de quoi satisfaire aux besoins légitimes des siens et à ses propres besoins.

La lecture attentive du travail du R.P. Archambault s'impose.

Joseph BARNARD

En Extrême Asie

Les journaux débordent de dépêches relatives au conflit sino-japonais. Le bombardement de Shanghai par l'artillerie japonaise a soudainement aggravé une situation contre laquelle la Société des Nations est évidemment impuissante. Pour protéger leurs nationaux les grandes puissances augmentent leurs garnisons et envoient des navires de guerre. Or, pendant que l'on se bat en Orient, la conférence du désarmement se réunit à Genève dans le but de restreindre les préparatifs de guerre. Le monde prend l'aspect d'un vaste paradoxe: se peut-il que pendant que l'on parle en Suisse de diminuer les armements terrestres, navals et aériens on s'entretienne en Mandchourie?

Les doctes diplomates ont échangé des notes dont la teneur de quelques-unes fut publiée. Les hostilités n'ont pas cessé. Le Japon s'obstine. Il s'organise. Il attaque la Chine remet son sort entre les mains de la Société des Nations tout en ne négligeant pas de s'armer, de masser des troupes et de propager le boycottage général des marchandises japonaises. Les agences de nouvelles nous montrent un Japon belliqueux, méprisant le droit des gens, s'emparant de la Mandchourie, se servant de la section internationale de Shanghai comme base de ses opérations militaires, bombardant une ville commerciale, massacrant la population civile. La Chine nous apparaît comme éternelle sacrifiée, magnifique et faible proie, à la merci du Mikado. Le tableau est-il conforme à la vérité?

Pourquoi un tel parti-pris dans une affaire qui nous regarde si peu? Pourquoi avoir implicitement donné tort au Japon? «En somme, il a été le bon gendarme», écrit le Dr A. Legendre, dans Figaro. «Le défenseur de l'ordre, de la paix en cette Mandchourie que guette le bolchevik et qui peut, si l'on n'y prend garde, devenir le champ clos d'une nouvelle grande mêlée ou l'Europe serait fatalement entraînée.»

Nous sommes ici, au Canada, sous l'impression, soigneusement entretenue par les agences internationales de presse, que la Mandchourie est une terre chinoise. La vérité historique est celle-ci: «La Mandchourie n'a jamais été une terre chinoise. Elle appartenait à l'ancienne dynastie impériale qui en interdisait l'entrée à tous ses sujets non mandchous. C'est exactement conforme à l'histoire. De plus: c'est seulement depuis que le Japon y a créé la sécurité que des millions de Chinois, fuyant la famine et la mort, sont venus s'y établir et prospérer.

Le Japon a industrialisé la Mandchourie. Il y a placé au dire du «Journal», 81,000,000,000. Il possède un grand chemin de fer, des mines et des industries. Il y fait la police, garantissant la propriété chinoise comme celle de ses propres sujets. Il y est si complètement établi que M. Will Rogers a pu dire: «La Chine possède le lotissement, mais le Japon détient tout ce qui s'y trouve.»

Avec un tel pied à terre, le Japon peut donc avoir ses motifs d'action sans invoquer les provocations chinoises. Celles-ci n'ont fait que déclencher l'offensive. L'an dernier des soldats chinois ont assassiné un officier japonais et les autorités chinoises n'ont pas pris de mesures satisfaisantes à ce sujet. Plus tard la ligne de chemin de fer appartenant au Japon, sauta. Alors son armée entra en lice pour protéger les intérêts de ses nationaux. Des organisations chinoises, comme mesure de représailles, entreprirent le boycottage des produits japonais. D'où pertes lourdes pour le Japon. C'est la répétition des événements de 1927 alors que les produits anglais furent boycottés par la Chine. Que fit l'Angleterre? Y alla-t-elle de main-morte? Il est intéressant de comparer la différence de ton des notes anglaises adressées au gouvernement de la Chine en 1927 à celui des protestations que le Foreign Office

envoie au Japon! L'humanitarisme et le pacifisme de certaines nations ne se montrent jamais mieux que lorsqu'elles ne sont pas mêlées directement aux débats.

Le Japon prétend qu'il n'a pas de leçon à recevoir ni de l'Angleterre ni des Etats-Unis.

Il est dans son droit de protéger ses sujets, son commerce et son industrie. Et il n'agit pas autrement que ne l'ont fait l'Angleterre et les Etats-Unis dans des circonstances identiques. Il répète qu'il n'a aucune visée territoriale. Il obéit aux nécessités. Il faut maintenir l'ordre, la vie normale et le progrès de la Mandchourie.

Lorsque le boycottage de 1927 des marchandises britanniques à l'achat et à la vente ont donné ses premiers résultats alarmants, l'Angleterre envoya une escadre sur le fleuve Yang-Tsi. Shanghai connut la loi martiale. Les rues furent barrées de fils barbelés. C'était la guerre. L'Angleterre défendait son commerce tandis que maintenant elle regarde en spectatrice! La Grande-Bretagne n'a pas agi avec douceur dans le conflit sud-africain. Pourtant, comme le Japon, elle ne défendait que ses placements et ses exploitations.

Quant aux Etats-Unis on n'a qu'à relever les incidents de 1916 pour se rendre compte des façons d'agir de nos voisins. Le Mexique était en pleine anarchie, comme la Chine aujourd'hui. Des vies américaines, de gros intérêts étaient constamment menacés par un banditisme organisé. Le président Wilson perdit patience, et une armée de 50,000 hommes, sous les ordres du général Pershing, franchit la frontière. Le Mexique poussa les hauts cris, comme la Jeune-Chine, parla d'outrage à la paix par la violation des frontières; mais Washington s'obstina, refusant toute médiation des Sud-Américains, et déclarant que le conflit devait être réglé directement entre les deux parties. Le Japon ne tient pas d'autre langage.

C'était parce qu'il fallait protéger les citoyens américains du Texas et de la Californie, contre le banditisme et l'anarchie mexicaine que ces deux Etats furent annexés. Mais n'insistons pas.

Le Japon vexé de l'attitude illogique que prennent maintenant l'Angleterre et les Etats-Unis. De la part des Etats-Unis, il ne pouvait guère s'attendre à autre chose. Mais que l'Angleterre soit l'une des premières puissances à prendre part à la question, cela l'étonne et le blesse. La France heureusement, m'a parlé qu'à titre de membre de la Société des Nations. Ses intérêts sont clairement liés à ceux du Japon en l'occurrence.

Les esprits bien intentionnés qui ont au fond du cœur le souci de la paix mondiale se demandent ce que deviendrait l'Indochine française et le progrès de l'Extrême Asie, si le Japon n'était pas là pour mater Moscou et lui faire savoir qu'on ne souffrira pas davantage ses menées communistes. Il appartient aux Etats-Unis de ne pas voir l'influence bolchéviste dans la révolution chinoise. Les Américains sont dupe. Ils ont fait la Jeune Chine de leur argent et de leurs missionnaires. Ils veulent la fortifier contre le Japon qui menace leur suprématie sur le Pacifique.

N'ajoutons donc pas une entière bonne foi aux dépêches qui pleuvent de toutes les capitales et des endroits du conflit. Certaines puissances semblent vouloir noircir à dessein le Japon: Londres, Moscou, Washington. Jusqu'ici la guerre se fait entre les irréguliers chinois et les soldats japonais. Ces irréguliers, ces bandits ou ces reîtres sont très bien armés. Trop bien même! Presque aussi bien, en tous cas, que les réguliers qui portent des armes allemandes au maniement desquelles ils ont été dressés par des officiers russes! Cela, les grandes puissances doivent le savoir.

Léopold RICHIER

«Le Droit

Excellent rapport de la Sun Life Ass.

Plus de 500 millions de nouvelles assurances en 1931. Forte position financière.

Une augmentation de l'actif s'élevant à plus de trente-six millions de dollars; des dividendes versés ou crédités aux assurés, en 1931, pour vingt-six millions de dollars; des versements, aux assurés et aux bénéficiaires, pour plus de quatre-vingt-trois millions, soit une augmentation de douze millions par rapport à 1930; près de cinq cent vingt-huit millions de nouvelles affaires; un total d'assurance en vigueur dépassant trois milliards de dollars; voilà quelques-uns des points les plus intéressants du Rapport Annuel que la Sun Life, la compagnie d'Assurance, la plus importante du Dominion, a soumis à sa soixante et unième Assemblée Annuelle, tenue aujourd'hui à son Siège Social.

L'état financier révèle que la Compagnie est solide et continue de progresser. Il dément les rumeurs, qui ont circulé de temps à autre, en 1931, tendant à faire croire que la Sun Life vendait certaines de ses valeurs américaines. La composition du portefeuille n'a presque pas changé depuis le 31 décembre 1930, si ce n'est qu'on l'a enrichi de plusieurs millions de dollars d'obligation d'Etats et autres.

Les compagnies d'assurance-vie, a continué le président, traversent mieux que n'imagine quelle autre institution financière les crises économiques; car l'assurance-vie est, de par sa nature, un contrat à longue échéance. Ses placements doivent pour cette raison être des placements à long terme. Il est donc de bonne politique pour les compagnies d'assurance-vie de considérer plutôt la faculté de gain de leurs titres que leur valeur au marché; car elles n'ont pas besoin, pour se libérer de leurs obligations, de retirer l'argent qu'elles ont placé. Ainsi en 1931 les recettes de la Sun Life ont dépassé de soixante millions de dollars ses déboursés. Pendant les périodes de crise, les cotes du marché ne révèlent pas la valeur réelle des titres.

Le rapport Annuel, qu'on lit toujours avec intérêt, renferme beaucoup de renseignements des plus intéressants sur l'assurance-vie. L'augmentation importante du montant d'assurance en vigueur en est peut-être la note la plus encourageante. Cela montre en effet, que la Sun Life a maintenu au minimum le nombre de ses annulations de police et que d'une manière générale ses assurés tiennent à conserver leurs polices.

A ce sujet, il est intéressant de noter qu'en 1931, la Compagnie a émis des polices avec primes payées pour plus de cent millions de dollars au Canada, pour environ deux cent quatre-vingt-onze millions aux Etats-Unis, pour plus de cinquante millions en Grande-Bretagne, et pour quatre-vingt-cinq millions dans les autres pays, soit, au total, pour plus de cinq cent vingt-sept millions de dollars. Ce chiffre des nouvelles affaires, bien qu'il soit des plus satisfaisants, étant donné les circonstances actuelles, marque une diminution par rapport à ceux des deux années précédentes, qui étaient des années exceptionnelles. Cependant si on le compare à celui de 1928, il marque une augmentation d'environ cent millions de dollars. Quant au reste, le Rapport révèle qu'il y a eu des améliorations sensibles dans presque tous les domaines. Le total des recettes de la Compagnie, pour 1931, atteint presque deux cent millions de dollars. C'est une augmentation de plus de dix millions par rapport à 1930.

Depuis sa fondation, il y a soixante et un ans, la Compagnie a payé à ses assurés et aux bénéficiaires de ses polices près de six cents millions de dollars. Au cours de l'année qui vient de finir, elle leur a versé plus de quatre-vingt-trois millions de dollars. Sur cette somme, elle a payé plus de soixante-huit millions aux assurés eux-mêmes, en dotations, rentes, dividendes, etc., ces qui indiquent clairement de quelle manière on comprend aujourd'hui l'assurance. A la fin de 1931, l'actif dépassait six cent vingt-quatre millions de dollars, marquant ainsi une augmentation de plus de trente-six millions par

EN LISANT

Lecteur Noct.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il nous fait plaisir de savoir que nos chroniques sont lues avec intérêt non seulement de nos proches, mais aussi de nos lointains lecteurs. Et ce n'est pas pour nous un mince honneur que d'entendre l'Organe Officiel de l'Université Laval dire de nos «Propos Pédagogiques»: «Le Bien Public» des Trois-Rivières, publié sous ce titre de fines remarques. Nous soupçonnons que l'auteur est un de nos bons amis et collègues. Ce qu'il nous dit «tout en badinant» est fort instructif.

«C'est une excellente tâche pour nos professeurs d'enseigner aux parents en général, les bonnes recettes de l'éducation. C'est de cette façon que nous obtiendrons l'indispensable collaboration des parents.»

Le Catalogue «Dupuis, Frères»

Nous venons de recevoir le catalogue de la plus grande maison de détail canadienne-française de Montréal, la Maison «Dupuis & Frères». C'est le plus beau et le plus complet que cette Maison Commerciale ait publié jusqu'à ce jour.

Il est rempli de vignettes représentant la marchandise de printemps et d'été que la maison offre à sa clientèle. La Maison «Dupuis & Frères» par ses efforts constants qu'elle a faits pour donner satisfaction à ses clients, mérite tout notre encouragement et toutes nos félicitations. Elle offre l'avantage inappréciable d'envoyer la marchandise cataloguée sans frais de poste ou de transport.

La population qui achète sur catalogue devrait se convaincre qu'il est essentiel d'encourager une telle Maison Canadienne-Française, de préférence à toutes les autres qui attirent l'argent hors de notre province, argent qui va servir, dans certains cas, des intérêts qui travaillent contre nous. Le jour où nos gens seront convaincus qu'il faut de toute nécessité garder notre argent dans notre province, qu'il faut encourager les marchands canadiens-français, l'autonomie du Canada-Français s'affermira dans le domaine économique. Aidons-nous! Achetons chez nous et chez les nôtres!

L. N.

port à 1930. Le surplus et les réserves spéciales s'élevaient à plus de vingt et un millions de dollars. Les chiffres donnés ci-dessous mettent en évidence les progrès réalisés par la Sun Life au cours des dernières années:

1931 — assurance en vigueur, \$3,051,077,000; recettes nettes, \$197,110,162; versements aux détenteurs de Polices, \$93,235,849; actif, \$624,804,455.

1930 — assurance en vigueur, \$2,863,701,579; recettes nettes, \$180,662,316; versements aux détenteurs de Polices, \$81,274,581; actif, \$588,733,631.

Téléphone: Bureau 919

Résidence: 606

HEURES DE BUREAU

Tous les jours de 1.30 à 4.30 p.m.

Le soir: MARDI et VENDREDI de 7.00 à 8.00 p.m.]

Dr Ls-Georges Godin

SPECIALISTE

MALADIES des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge

81 RUE HART,

LES TROIS-RIVIERES

Pincées

On a dit que jouer à la Bourse était comme jouer aux cartes. C'est une erreur. Aux cartes vous voyez votre jeu au moins.

«L'évêque anglican de Manchester dit qu'il redoute une lutte prochaine entre l'homme et la femme pour la suprématie. Sa Grâce est peu mondaine, il y a longtemps que cela est réglé.

Plusieurs attendent la télévision avec impatience pour s'assurer si l'annonceur des exercices du matin les exécute bien lui-même.

JEUNE HOMME D'AFFAIRES

Un enfant de huit ans entre chez l'épicer. «Combien les œufs?» «Trente cents la douzaine, et vingt cents les œufs craqués.» «Très bien, craquez-en une douzaine.»

LE PINCEUR

NOUVELLE

Perrette et son chat.....

Perrette s'en vient à la maison avec sa chaudière de lait chaud et crémeux. Minette la suit avec des gambades folâtres qui trahissent le secret désir qui l'anime. La chaudière est à peine posée à terre que déjà Minette, faisant le gros dos, semble demander la permission de tremper seulement le bout de sa langue sur la surface écumante du lait doux.

Profitant de quelques instants de répit que lui accorde bénévolement la fermière, Minette met une patte sur le bord de la chaudière, non sans jeter un oeil craintif vers sa maîtresse. L'autre reste en suspens à demi-pliée, en cas de surprise.

Une épaisse couche de «brou» dérobe encore le délicieux nectar. Minette donne un premier coup de langue, puis un autre, à droite, à gauche, se fait gentiment un petit trou qui l'approche de plus en plus du lait. Rassurée, maintenant, elle pose l'autre patte sur le bord de la chaudière. La voilà bientôt à son aise. Les coups de langue rose se font de plus en plus rapides avec un petit bruit de bulles d'air crevées.....

Puis c'est le premier contact avec le bon lait chaud. Minette étire plus longue sa petite langue rose et rugueuse, elle la met plus en rond pour essayer d'en prendre davantage. Elle continue ainsi son petit jeu savourant avec délices, les yeux à demi-fermés, le nourrissant breuvage.

Parfois elle s'arrête, lève un peu la tête, se pourléche consciencieusement les babines, reprend haleine, puis de nouveau déguste avec un air de gourmandise le bon lait chaud de «Chez-nous».....

Et les petits «laps laps» se prolongent autant que le permet la bienveillante fermière pour le meilleur, le plus fin et le plus gentil de ses chats.....

S.....

Documents
Anecdotes
Légendes
Récits

La Petite et la Grande Histoire

Lettre de Paris

De notre correspondant particulier à Paris

UNE RELATION D'UN VOYAGE FAIT AU "CAP DU NORD EN AMERIQUE" EN 1652. UN SIEUR DE MAUCOURT ET UN SIEUR DU ROCHERS A IDENTIFIER.

Dans Un ouvrage rarissime, provenant de la bibliothèque de Currier, mis en vente récemment: "Laon, sieur d'Aigremont (J. de)... Relation du voyage fait au cap du Nord en Amérique par les sieurs de la Compagnie établie à Paris et sous la conduite de Monsieur de Royville leur général. Avec une simple description du pays des mœurs et façon de vivre des sauvages et l'observation des hauteurs. Dédicée à Madame la duchesse d'Esquilieu (1)... A Paris chez Antoine de Sommerville du Palais dans la galerie des Merciers à l'Escu de France. 1651. (2) vient d'attirer mon attention.

-0-0-0-0-

(1)-Marie-Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, fille d'une sœur du Cardinal de Richelieu, née vers 1604, morte en 1675, mariée en 1620, à Antoine de Beauvois du Rouvre, sieur de Combalet, elle fut veuve en 1622. Dame d'atour de Marie de Médicis, et créée, duchesse d'Aiguillon, en 1638.

(2)- Un autre exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, sous la cote, 21.556; exemplaire provenant de la bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice. Un de ces ouvrages a été vendu, dans une vente récente, 3000 francs. Dans son Epître à la duchesse d'Aiguillon, l'auteur écrit: "Comme l'embarquement pour le Cap du Nord en Amérique s'est achevé sous votre protection, il est bien raisonnable que la Relation que l'en a faite se vienne prosterner aux pieds de V. Altesse, pour lui rendre compte des événements les plus mémorables de tout ce Voyage. En effet, ma dame, si je considère le but principal d'une si longue navigation, qui n'a été autre que de porter la foi Catholique dans un pays barbare, qui est-ce qui prendrait plus de plaisir à entendre les progrès de ce "pieux dessein, que vous, Madame, dont la Piété et la Charité Chrétiennes, sont connues dans les nations les plus éloignées..."

Cela ne nous surprendra pas, nous qui connaissons tout le dévouement de la nièce du Cardinal de Richelieu, pour les œuvres d'expansion française au XVIIe siècle.

-0-0-0-0-

Suivons maintenant, de près, cette "Relation".

"Le sieur de Mancourt de retour de "terre ferme de l'Amérique", où il avait été avec le Sieur de Bretigny rencontre, à Paris, le "Sieur de Royville gentilhomme de naissance, & qui depuis fut élu notre Général par le fidèle rapport qu'il lui fit de la beauté de ce pays, qu'il avait habité plusieurs années", les sieurs de la Boulage, Dolu et l'abbé de l'Isle Marivault. Ces personnages "mirent l'embarquement au point, où tout Paris le vit le Samedi 18, jour de May veille de Pentecôte 1652". Devant les galeries du Louvre, les bagages furent embarqués sur des bateaux qui, par la rivière de Seine, gagnèrent la mer. A peine a-t-on quitté Paris que l'abbé de l'Isle Marivault meurt subitement; le 24 mai l'on est à Rouen et le 31 en route du Havre. Le 2 juillet La Charité armé de 26 pièces de Canon, le Grand Saint-Pierre de 32 pièces, fort de 50 tonneaux, emportaient "environ 200 combattants dans l'équipage, les femmes & les enfants; & toutes ces troupes étoient dévotement en huit Compagnies..."

Parmi les officiers et personnages qui passaient se trouvaient: M. de Bragelone, M. de Vertaumont, M. de Bezon, M. de Monville, M. de Plessis, M. Isambert, M. de Villeneuve, M. de Bar, M. de Ferrary, M. de Nuisement. Il y avait aussi six dames "à savoir Madame du Plessis, Mademoiselle Hébert associée, Mesdemoiselles ses deux sœurs, & Mesdemoiselles Daillard femme et sœur d'un officier intendant; Et voici les noms de tous les officiers des huit Compagnies, "Monsieur du Mesnil, premier capitaine, Monsieur Baro "lequel "quoy que jeune homme n'étoit pas moins sage & de bon sens..." s'est acquitté dignement d'un Drapeau colonel au Régiment de la Fare"; Monsieur Casot, "Monsieur de Mancourt, de grande expérience particulièrement sur mer, ayant fait plusieurs fois le voyage tant des Isles que de terre ferme de l'Amérique avec commandement; Des Rochers homme très-sage & non moins expérimenté dans le métier de

"la guerre, & qui avoit fait le voyage de Canada; De Houdemure et "Denanville gentils hommes"... de Vaux; les officiers des Gardes Des Cambouis, de la Fontaine, Desbordes, le brigadier Dantin, les lieutenants de Beaumont, Côté, de l'Amérique, Flavigny, Osmont, la Fourcade, Dayard, Dubreuil; les enseignes Boitel, Fedrie, de Sainte-Foy, Mazicourt, Come, Papelard, Béchu et Ourdin. Le vaisseau amiral La Charité étoit commandé par M. d'Alençon, le Grand Saint-Pierre par M. Tirel "tous deux du Havre de Grace"; le lieutenant de Tisel étoit M. de Val.

-0-0-0-0-

Après quelques jours de brumé, après avoir touché Madère le 21 juillet, où l'on séjourna jusqu'au 5 août; après la traditionnelle cérémonie du passage de la ligne le 13 août; le 18 août Monsieur le général (de Royville) fut poignardé par ses ennemis, & jetté hors de bord; cependant que l'enquête menée par ses officiers attribuait ce décès subit à "six jours de fièvre"; après que diverses mutations eurent lieu dans le cadre des officiers, le 28 août la flotille abordait la terre ferme à Cayenne.

-0-0-0-0-

Deux personnages cités nous intéressent: de Mancourt, qui avait fait plusieurs fois le voyage des "Isles et terre ferme d'Amérique" et surtout des Rochers "homme très sage & non moins expérimenté dans le métier de la guerre, & qui avoit fait le voyage de Canada..." En lisant attentivement l'ouvrage nous avons pu noter que, à Ceperon, le capitaine de Mancourt fut occupé avec sa compagnie "à planter des vivres à l'entour..." Que "messieurs de la compagnie ayant fait "choix du Sieur de Mancourt & de moy (Laon, sieur d'Aigremont) "pour envoyer en France travailler au second embarquement, après leur avoir témoigné notre zèle à leur service, sœur au Monsieur de "Maucourt pour les vivres, & moy pour les fortifications, sans nous "être dépensé d'aucunes gardes, ny autres factions militaires."

Qui est ce des Rochers qui fit la guerre au Canada et dont l'auteur de cette Relation fait grand cas. J'ai vainement cherché à l'identifier; un lecteur de cette "page", consacrée à l'Histoire, me pourra peut être renseigner, et un membre de la Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières trouvera sans doute, dans ses cartons et ses notes de quoi satisfaire à ma curiosité.

A.-L.E.O. LEYMARIE

P.-S.-Je viens d'acquérir plusieurs pièces concernant le Canada. Après la publication du "Procès Verbal de la visite de la Mine de la Baie de Saint-Paul, envoyé par Gaultier à son correspondant de Paris, nous les verrons ensemble et ce pour notre grand plaisir.

A.-L. L.

Un grand Missionnaire

Mgr Grouard, ancien vicaire apostolique d'Albany, depuis un an démissionnaire et archevêque titulaire d'Egine, vient de mourir, à Grouard même, en Alberta, le samedi 7 mars 1931 dans la 93ème année de son âge, la 68ème de son sacerdoce et la 11ème de son épiscopat. Avec lui, c'est un grand missionnaire, on pourrait dire un géant des courses apostoliques dans l'extrême-nord de notre pays, qui disparaît de la scène de ce monde.

Sa mort était hélas! attendue depuis plusieurs mois qu'il était malade. Elle n'en a pas moins causé un deuil profond dans l'Eglise du Canada et même dans l'Eglise tout entière. Il y a à peine un mois, en effet le Saint-Père Pie XI dans une audience qu'il accordait à quelques évêques et autres supérieurs des Oblats, demandait affectueusement des nouvelles du vieil évêque-missionnaire, ce qui est bien significatif. L'un des derniers survivants de la glorieuse phalange des Tache des Farand, des Grandin et des Chut, le vénérable Mgr Grouard, après une carrière de toutes façons remarquable, s'en est allé rejoindre au ciel. L'événement est considérable assurément et il marquera dans l'histoire du Canada et de l'Ouest.

Il y a un peu plus de vingt ans - l'année qui suivit le congrès eucharistique de Londres et alors qu'on préparait chez nous le congrès de Montréal - Mgr Grouard, de passage dans notre ville, se trouva présent au côté de Mgr Bruchési - c'était exactement le 2 février 1909 - à la réunion des anciens élèves du collège de Montréal, pour l'occasion de la fête patronale de la maison. Sur la fin du dîner, l'éloquent archevêque de Montréal prononça selon sa coutume une fort jolie allocution. Il parla de la sainte Eucharistie, du congrès de Londres auquel il avait assisté, comme aussi Mgr Grouard, et du congrès qui se préparait pour sa chère ville. Puis, rappelant la page connue de Louis Veuillot sur les vicaires apostoliques,

il invita le prêtre-missionnaire assis près de lui à prendre à son tour la parole. Je m'en souviens comme si c'était d'hier. Quel beau quart d'heure ce fut pour toute l'assistance! Certes, Mgr Bruchési avait parlé magnifiquement. "Que puis-je dire après Mgr l'Archevêque, commença Mgr Grouard, moi qui ne suis qu'un pauvre missionnaire chez les sauvages?" Mais le bon vieux missionnaire

car il était déjà vieux, ainsi que l'indiquaient ses cheveux tout blancs et sa barbe longue, large et touffue, également toute blanche - fut à la hauteur de la situation, c'est le moins qu'on puisse écrire. Lui aussi, il parla de l'Eucharistie et des congrès, pour nous dire en terminant, avec une exquise bonne grâce, quelle belle figure notre vénéré archevêque avait faite au congrès de Londres et ce qu'on était en droit d'attendre, à cause de lui du congrès de Montréal. Je ne sache pas qu'on ait jamais fait un plus juste et plus délicat éloge de Mgr Bruchési. C'était vrai et sincère et surtout, on le sentait. Du même coup, dans l'événement des sauvages, l'homme-supérieurement cultivé se révélait. Sa louange était digne et je ne sais quel ton on lui accordait sur le naturel la grandeur, il produisit une impression profonde. Qu'on était loin du comédiant banal et quelconque! On ne pardonnait d'avoir évoqué ce souvenir assez lointain. Il situait déjà, il me semble, en un sens, la forte personnalité d'un vicaire intellectuel et la richesse de cœur du grand et saint évêque qui venait de mourir.

Dans son beau livre "Aux Glaces Polaires", publié en 1920, le Père Duchaussois consacre une douzaine de pages (233-245) à Mgr Grouard. Je viens de les relire. L'auteur a tenu à aménager sous toute la modestie de l'évêque-Apôtre alors encore bien vivant mais ce qu'il en raconte est vraiment singulièrement émouvant. Il termine en annonçant la publication prochaine du livre que Mgr Grouard venait de commencer d'écrire "Soixante ans de mission: "Nous promettons un régal de toutes pièces, dit-il, à ceux qui se procureront ce roman d'histoire épique toute vécue et toute vivante..." C'est une jeunesse et une jovialité de vingt ans qui tiennent cette plume et la promettent dans une multitude d'anecdotes, de descriptions, de peintures incomparables. C'est une sagesse de quatre-vingts ans qui distribue des leçons agréables, ou piquantes, à toutes les classes de lecteurs et de lectrices qui se rencontrent... Et c'est bien cela, en effet, pour qui a lu le livre par exemple. Rien de plus naturel, de plus modeste et de plus vivant ne peut s'imaginer que ce récit de l'apôtre du Nord se racontant lui-même, simplement et sans arrière-pensée, avec infiniment d'esprit et de bonne humeur. Quelle vie et quelle carrière! Et il faudrait maintenant y ajouter encore dix ans d'une vieillesse qui a continué d'être active et féconde étonnamment. Un journaliste de "l'Echo de Paris" faisait une visite, l'an passé, à Mgr Grouard. Le vieil évêque, maintenant âgé de 90 ans et démissionnaire - Mgr Guy lui avait succédé comme vicaire apostolique et il était lui-même devenu Archevêque d'Egine - s'occupait, ce soir-là, à jouer aux cartes avec quelques confrères des Oblats. On lui apporta un lait de poule. "Voyez-

vous, dit-il en souriant au journaliste, je ne suis plus ben qu'à jouer aux cartes et à b i re des laits de poule! Je me demande si le bon Dieu m'a oublié?... Ah! non, on peut l'écrire, le bon Dieu ne l'avait pas oublié. Il le laissait vivre, pour être encore et toujours un exemple et un modèle à tous. Mais, il allait bientôt le rappeler à lui, plein de jours et de mérites.

Je ne saurais, en quelques lignes trop courtes, dire, comme il conviendrait, ce qu'a été cette vie prodigieuse, si ce n'est dans ses grandes lignes.

Il était né à Brûlon, diocèse du Mans, en France, le 2 février 1840. Son père, ancien soldat, avait combattu sous Lamoricière en Algérie. On lui donna, au saint baptême, les prénoms de Emile, Jean-Baptiste, Marie. Il fit ses études au petit Séminaire de Fréteville. Il n'avait pas encore 20 ans lorsqu'il entra au grand Séminaire du Mans. Il y faisait sa troisième année, quand le saint Mgr Grandin, qui venait d'être sacré évêque - et dont il était le cousin - passa au Mans et y donna une conférence sur les missions du Nord-Ouest canadien. En avril 1860, le jeune Abbé suivait Mgr Grandin au Canada. Le 10 mai, ils arrivaient à Québec, où l'évêque laissa son compagnon au Séminaire pour y continuer ses études. Le jeune abbé y reçut les ordres sacrés du saint-diaconat et du diaconat au cours de 1861. Il passa ses vacances de cet été au Petit-Cap des Messieurs du Sém. Il y a là un "rocher" qui porte son nom. En avril 1862, Mgr Taché l'appela à Montréal, et il l'ordonna prêtre, bientôt après, à Boucherville, le 3 mai 1862. En attendant de partir pour l'Ouest, l'abbé Grouard visita Montréal en compagnie de

Louis Riel, qui était à ce moment étudiant au collège des sulpiciens de la ville. Sitôt qu'ils furent à St-Boniface, Mgr Taché donna l'habit religieux au jeune abbé, qui avait décidé de se faire Oblat, et il l'envoya accomplir son noviciat, à la mission de la Nativité, au Lac Athabaska, auprès du Père Chut, le futur Evêque, qui fut en même temps son professeur de langues sauvages. Le nouveau Père était richement doté d'aptitudes ne tarda pas à parler le montagnais à la perfection et, plus tard, il devint un linguiste des plus distingués. Il parlait, en effet, une dizaine de dialectes sans aucun embarras. Et il avait appris toutes ces langues en travaillant aux missions par d'immenses étendues. Ajoutons qu'il connaissait à peu près tous les arts et tous les métiers. Quand, en 1865, le gouvernement français le décora de la croix de la Légion d'honneur, la citation portait la note que voici: "Venu au Canada en 1860, y a toujours résidé depuis: a fait connaître et aimer le nom de la France en Alberta et jusqu'aux extrémités du Nord; une foule de noms géographiques sont français grâce à lui; prêtre zélé, missionnaire infatigable, navigateur, géographe, explorateur, bâtisseur de villes, architecte, peintre, compositeur, écrivain, agriculteur, il est, à 85 ans, le pionnier le plus intrépide du grand Nord; il a recueilli les orphelins et les orphelines dans des institutions françaises fondées par lui; il a soigné les malades et consolé les agonisants; il a publié des livres sur la religion en huit langues indiennes..." Rouquette, l'auteur de "l'Épopée Blanche", qui fut chargé de lui remettre la croix d'honneur, au nom du gouvernement de la France, 6-

(suite à la page 4)

Une Encyclopédie Monumentale

Tout ce qu'il faut savoir de l'histoire du Canada, condensé, classifié, groupé par ordre alphabétique. Une mine inestimable!

-0-0-0-

Deux forts volumes reliés, imprimés sur beau papier, ornés de cartes, de portraits et de tableaux. Une œuvre de rare distinction artistique.

-0-0-0-

Un ouvrage qui peut tenir lieu de douzaines de volumes sur notre histoire. D'une documentation sûre. En une minute le détail précis nous est fourni avec un minimum d'effort.

-0-0-0-

Des tas d'encyclopédies américaines encombrant nos bibliothèques. La plupart sont d'un intérêt douteux pour nous renseigner sur l'histoire du Canada.

-0-0-0-

Au moins, soyons assez intéressés à notre propre vie nationale pour faire figurer cette encyclopédie canadienne à côté des séries américaines déjà achetées.

-0-0-0-

Nous aurons l'occasion d'y référer des douzaines de fois par mois et elle nous deviendra vite indispensable.

-0-0-0-

Les deux volumes se vendent \$20.00. Ils ne sont pas chers si l'on pèse leur valeur réelle. Matériellement, ils équivalent, avec leur 2000 pages grand format, à une quinzaine de volumes ordinaires!

-0-0-0-

LE DICTIONNAIRE GENERAL DU CANADA est l'œuvre du Père Lejeune, Oblat. Il y a mis 30 ans de travail! "Un monument plus durable que l'airain," disait M. O. Héroux l'autre jour.

AUX TROIS-RIVIERES L'OUVRAGE A ETE DEPOSE AU SEMINAIRE. ON PEUT SE LE PROCURER EN S'ADRESSANT A

L'ABBE ALBERT TESSIER.

Feuilleton du "Bien Public"

Marie L'Espérance

Scènes de la vie du St-Maurice

Par Un Jeune de 73

No 2

(Reproduction interdite)

Son père avait désiré pour son fils, un avenir plus brillant que celui qui avait été le sien. A force de sacrifice, il lui avait donné une éducation collégiale.

Ses études au collège, n'avaient pas été inutiles. Son intelligence s'était développée et aiguisée. Il pouvait juger plus sûrement des hommes et des choses. Sa foi surtout était fortifiée. Les leçons d'apologétique qu'il avait reçues de ses maîtres étaient tombées dans un sol fécond, : avaient porté leurs fruits.

En matière de foi et de conduite de la vie, il était arrivé à une conclusion, selon lui, inéluctable. Etant donné les deux vérités d'un Dieu infiniment bon et de la chute originelle, il considérait l'acceptation des enseignements de l'Eglise comme une conséquence naturelle. Pour son esprit, les mystères de la Révélation, si incompréhensibles soient-ils, étaient encore plus admissibles, que l'incompréhensibilité du mystère de la vie, sans la lumière de la doctrine catholique. La foi! C'était le phare qui éclairait sa vie et l'animait.

Sa foi n'était pas une foi purement spéculative, elle était, au suprême degré, active, agissante et communicative. Ceux qui le fréquentaient en devenaient conscients; et, comme ils avaient grande confiance en ses lumières pour les affaires ordinaires de la vie, ils ne pouvaient manquer de

suivre son exemple sur le terrain spirituel. Sa famille surtout s'était ressentie de son influence, et ses fils et ses filles avaient grandi dans la connaissance et la pratique de la Religion.

-0-0-0-0-

Pour subvenir à ses besoins il s'était d'abord rendu; sur les bords du haut St-Maurice, et avait loué ses services à une compagnie en qualité de PORTAGEUX. Quatre années durant, il s'était astreint au labeur ardu, et aux dures privations de ce métier ingrat. Puis, il était redescendu sur les bords du St-Laurent, pour aider son père qui fléchissait sous l'effort journalier. Lorsque ses jeunes frères furent parvenus à l'âge du travail, sa vocation s'affirma de nouveau. Des voix l'appelaient et un jour, disant "Au revoir" à sa famille, il avait installé sa demeure dans les bois.

C'était peu de temps après son mariage. Accompagné de sa jeune femme, une vaillante fille de sa race, il avait remonté le cours du St-Maurice, et sur ses bords, en pleine forêt, il avait jeté les bases de son établissement.

Au moment du départ, la mère de la jeune épouse avait dit:

— Tu t'en vas bien loin, ma fille!

L'épouse avait répondu, en regardant avec fierté, son mari: — Nous serons deux.

— Oui, mais les secours de la religion?

— Dieu est partout.

— Dieu? oui, mais... Notre-Seigneur... dans l'église?

— Quand un certain nombre de catholiques vivent sur un même territoire, Notre-Seigneur, le Grand Frère, ne manque pas de venir au milieu d'eux. Il l'a promis. Il viendra avant longtemps dans la chapelle que nous bâtirons.

Les yeux de la mère s'allumèrent. La foi est la mère de la force et du courage, pensait-elle.

— Allez, et que Dieu vous accompagne!

Et ils étaient partis, le cœur un peu serré, les yeux embués, la main dans la main, ils avaient fait l'ascension des hauteurs du St-Maurice et avaient fondé un foyer. Sur cette terre du Nord, qui jusque là, avait été habitée par une population nomade, et n'avait été foulée que par les pieds de l'indien inconstant, du missionnaire parcourant la région, pour évangéliser les Têtes-de-Boule, et les Attikamegnes, des chasseurs et des travailleurs dans les chantiers.

Depuis trente ans que durait leur vie conjugale, jamais aucun nuage ne s'était levé entre eux. Ils s'étaient aimés de ce bon amour, que seule peut donner la grâce de Dieu versée dans les âmes, par le grand sacrement du mariage chrétien. Dieu les avait bénis. Sept enfants étaient issus de leur union. Les cinés étaient déjà de beaux jeunes hommes et de vaillantes filles et les plus jeunes attendaient avec impatience, l'heure de l'école.

Des cris retentirent en face de la maison. Les élèves venus de loin étaient là, et appelaient.

Les enfants sortirent avec empressement. La mère, de la véranda, les regarda déjà mêlés au groupe des nouveaux arrivants. Dieu les protégea, pensa-t-elle. Elle eut un regard particulier, et fit une prière spéciale pour Marie, sa dernière fille et son dernier enfant. Que la Bonne Mère protège Marie!

Une paroisse sur le St-Maurice

L'exemple de L'Espérance avait amené dans le pays du St-Maurice, d'autres vaillants colons. Sur les deux bords de la rivière, la forêt avait été entamée. Les arbres avaient croulé, sous la hache. Des maisonnettes primitives avaient été construites et de belles moissons dorées, à l'automne, la terre auparavant ombragée par la futaie élevée et tapissée d'arbustes et d'arbrisseaux enchevêtrés.

Et le désir de la jeune épouse, qu'elle avait exprimé à sa mère au moment du départ, avait été réalisé. Une chapelle, modeste mais pieuse et entretenue avec une méticuleuse propreté, avait lancé dans les airs son clocheton. Le Grand-Frère avait tenu sa promesse. "Là où deux ou trois seront assemblés en mon nom, avait-il dit, là, je suis au milieu d'eux." Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, avait pris sa place au milieu de ses cadets, d'abord d'une manière intermittente, lors du passage du missionnaire, et plus tard, permanente lorsque l'évêque eut assigné le poste à un prêtre qui devint le premier curé de la nouvelle colonie.

La paroisse avait progressé au-delà de toute espérance. Une industrie y était installée. Une usine procurait du travail à un grand nombre d'ouvriers et l'agriculture et la colonisation y avaient trouvé leur profit. Une église plus vaste

avait été construite pour la desserte d'une population croissante.

Trois grandes forces étaient en pleine opération. La famille, foyer et conservation de la vie naturelle; l'école, foyer d'instruction de l'esprit et de formation de la volonté, aide des parents et de la religion; l'église, foyer de vie surabondante - réservoir des eaux de la grâce divine, demeure de celui qui est la voie, la vérité et la vie; la vraie vie, la vie de Dieu.

Au jour des dimanches et des fêtes, et tous les matins, du clocher se levait une voix timide et grêle, la voix de la cloche; voix qui avait pris de l'ampleur, lorsque la paroisse se fut développée. L'appel de Dieu lancé par l'airain se répercutait dans la gorge de la rivière, escaladait les collines et descendait dans les vallées. Cet appel entendu par ceux qui vivaient dans le voisinage de l'église, deviné par ceux qui demeuraient loin du village, ne restait pas sans réponse. Les vieilles traditions des paroisses canadiennes, fidèlement conservées et suivies, amenaient à l'église de nombreux et fervents adorateurs, pour la digne célébration du dimanche, le jour de Dieu, des fêtes d'obligation, et même pour la messe que le curé lisait pieusement chaque matin, les jours de semaine.

Après la classe

Lorsque la cloche émettait la sonnerie de l'Angelus, marquant la fin de la classe du matin, les enfants de L'Espérance, réintégrèrent le foyer familial pour le goûter. Leurs yeux brillaient de joie et d'expectative; joie d'avoir rencontré les élèves qui, une année durant, seraient les compagnons de leurs ébats et de leurs études; expectative de progrès et d'avancement dans l'acquisition des connaissances.

La mère aurait désiré des renseignements sur le personnel enseignant, les élèves qui avaient cessé de fréquenter l'école, ceux qui y prenaient place pour la première fois, et tous les détails que nécessite le début d'une année scolaire.

Les enfants, encore sous le coup de l'émotion de la rentrée, excités par le désir d'organiser les récréations, s'excusèrent en disant: Ce soir, nous vous donnerons toutes les nouvelles. Ils bouffèrent à la hâte et repartirent, vifs comme des pinsons.

(à suivre)

Shawinigan

(De notre Correspondant)

Belle conférence du Rév. Père A. Lortie aux Retraitants.

Plusieurs centaines de nos Anciens retraitants ont pris part à l'exercice mensuel du Chemin de la Croix qui a eu lieu dimanche après-midi en l'église de St-Pierre.

Les Retraitants se rendirent ensuite à la salle du Poste No 1 où se tenait la réunion mensuelle qui fut ouverte sous la présidence de M. le Dr J.-J. Trudel, président de la Ligue. Celui-ci, appelé quelques moments plus tard par affaires, céda le siège présidentiel à M. N.-J.-A. Vermette, vice-président.

Aors que l'on avait fini les affaires de routine, le W. Père Lortie, O.M.I., fit, au milieu des applaudissements de toute l'assistance, son entrée dans la salle en compagnie de M. l'abbé Léo Paquin, président de la Ligue, et de MM. J.-A. Richard et A. Dumaine qui étaient allés le chercher au Cap de la Madeleine.

Sur l'invitation de M. Vermette, M. l'abbé Paquin présenta, en termes délicats, à l'assistance le R. Père A. Lortie qui avait bien voulu se rendre au désir de l'Exécutif de la Ligue en acceptant de venir donner une conférence à ses nombreux membres.

Le distingué conférencier, après avoir dit son plaisir de se trouver en face d'un si bel auditoire au milieu duquel il se sent parfaitement à l'aise parce qu'il y reconnaît de nombreuses figures amies, déclara qu'il a voulu traiter devant les Anciens Retraitants d'un sujet qui n'est malheureusement que d'une trop cruelle réalité. La crise économique, en ajoutant toutefois, et la solution catholique.

Pendant une heure trop courte, le R. Père Lortie, dont la réputation de conférencier et de polémiste est trop bien répandue pour qu'il soit nécessaire de la souligner, développa son sujet d'une façon magistrale, tenant littéralement ses auditeurs suspendus à ses lèvres.

Le conférencier rappelle brièvement les événements qui ont précédé le crime mondial, qui l'ont pour ainsi dire préparé et dénoncé vigoureusement l'industrialisme et le machinisme à outrance qui sont les principales causes qui ont amené la catastrophe qui s'est abattue sur le monde. Il reproche surtout à nos voisins, les Américains d'avoir donné au monde l'exemple d'un lucre effréné, d'une soif insatiable de richesses, de luxe et de jouissances. Et le monde ébloui, matérialisé jusque dans la moelle, refusant d'écouter les avertissements réitérés de l'Eglise et des Papes, s'éloignant de plus en plus de l'idéal chrétien qui aurait pu le sauver et lui épargner de dures déceptions s'est laissé entraîner sans se soucier des conséquences et a couru pour ainsi dire au désastre. Pour émasser des fortunes colossales, les grands financiers, les grands industriels ont créé des besoins nouveaux et grâce à une publicité coûteuse jusqu'à paraître extravagante ils ont répandu dans les populations une quantité de produits de luxe que l'on a fini par considérer comme des nécessités. A ce sujet, le conférencier s'élève avec force contre les ventes à tempérament, à crédit, qui ont pratiquement ruiné l'épargne populaire et qui à son sens constitue une pratique absolument condamnable. «La sagesse, ajoute-t-il, demande de dénoncer l'illusion d'après laquelle le progrès véritable consiste à multiplier les producteurs et les consommateurs de superflus».

Après avoir succinctement exposé ce qui se passe actuellement dans les pays européens, aux prises avec des difficultés sans nombre et pour lesquels l'avenir semble si menaçant, le R. Père Lortie cite cette parole d'un ex-président de France, M. Doumergue, qui disait à S.E. le Cardinal Verdier que l'unique remède aux maux du monde était le retour à la simplicité de la vie chrétienne.

Le conférencier démontre ensuite comment l'Eglise, par la voix si autorisée de ses Papes et de ses Evêques, a tout fait pour empêcher la catastrophe qui s'est abattue sur le monde, en cherchant à ramener celui-ci à de meilleurs sentiments, à une plus saine et plus juste notion du sens moral et chrétien. «La conclusion qui s'impose, dit-il en terminant, c'est que la régénération de l'humanité vers le christianisme, le retour à la simplicité chrétienne demeurent l'unique espoir en des jours meilleurs».

Le R. Père Lortie, qui venait de faire un si émouvant exposé des conditions pénibles dans lesquelles se débat le monde moderne et avait si bien su capter l'attention de son vaste auditoire par sa vigoureuse éloquence, fut longuement applaudi lorsqu'il reprit son siège.

M. L.-A. Leclerc, ex-président de la Ligue, remercia le conférencier en exprimant l'espoir que les Retraitants de Shawinigan auraient de nouveau sa visite dans un avenir pas trop éloigné.

M. L.-A. Leclerc, ex-président de la Ligue, remercia le conférencier en exprimant l'espoir que les Retraitants de Shawinigan auraient de nouveau sa visite dans un avenir pas trop éloigné.

Match de bridge

Un match au bridge-contrat entre M. J.-A. Bourassa et Edouard Asselin, d'un côté, et MM. J.-A. Langevin et Herm. Belle-Isle, de l'autre, est commencé depuis lundi soir à la salle des Chevaliers de Colomb, de cette ville. Comme le bridge est fort à l'honneur chez nos Chevaliers et qu'au surplus les concurrents sont classés parmi les meilleurs joueurs locaux, on s'imagine l'intérêt très vif que suscite cette rencontre.

Le match consiste en une série de 25 robes avec un enjeu de \$100.00. Les deux concurrents qui auront enregistré le plus grand nombre de points à la fin de la rencontre seront déclarés vainqueurs.

La première escarmouche a eu lieu lundi soir devant une assistance nombreuse mais... silencieuse. Dix robes ont été jouées et MM. Bourassa et Asselin sont sortis de l'épreuve avec une avance de 2436 sur leurs adversaires. MM. Langevin et Belle-Isle ne se tiennent cependant pas pour battus et comptent bien reprendre plus que le terrain perdu à la prochaine occasion.

Dernièrement, Mlle Alice et Madeleine Saucier, filles de M. et Mme Saucier (Alexis), quittaient leur famille pour franchir courageusement le seuil béni du noviciat des Petites Soeurs de la Sainte-Famille, à Sherbrooke.

A l'occasion de leur départ, un groupe d'amies organisèrent une soirée à laquelle assistaient, outre les héros de la fête, M. et Mme Alexis Saucier, Mlle Anthilia, Gertrude et Ursule Saucier, Mlle Idèle et Alphonse Saucier, Amilda Gagné, Ste-Ursule, Léontine Boisvert, Rose et Majella Chretien, Elisabeth, Marie-Laure et Fernande Bilodeau, Anne-Marie Boisvert, Cécile Richard, Fleurette Dantigny, May Walsh, Dorilda Monrain, Noëlla Bergeron, Mmes Albert Tardif, J.-A. Bilodeau, Abel Boisvert, Jos.-V. Trudel, Chs.-E. Rheault et Evariste Boisvert.

Une adresse leur fut présentée par Mlle Diana Tardif, et de magnifiques cadeaux leur furent offerts — Il y eut chant, musique, violon, guitare. Tous se retirèrent à une heure avancée, emportant de cette agréable soirée un inoubliable souvenir.

A ces deux jeunes filles, nous souhaitons bonheur et persévérance.

2 belles séances au début de mars

Les mardi et mercredi, 1er et 2 mars, les élèves du Collège de l'Immaculée-Conception, qui dirigent les RR. FF. de l'Instruction Chrétienne, donneront leur séance annuelle. Ils interpréteront à cette occasion le magnifique drame lyrique en 3 actes «Le Triomphe de la Foi». Premier acte: «La trahison et l'apostasie»; deuxième acte: «Dévouement filial»; troisième acte: «Expiation».

Le premier acte se déroule dans une des salles du palais royal à Saragosse; les deux derniers actes se passent au camp des Musulmans situé au bord de la mer, non loin de Saragosse. Une tour abandonnée sert de prison aux chrétiens destinés au martyre.

Cette superbe tragédie présentera aux regards des spectateurs les Espagnols aux prises avec les Maures lorsque ceux-ci envahirent l'Espagne pour répandre le culte de Mahomet.

Les rôles d'Alphonse, fils du roi espagnol, et de Richard, fils du Chancelier du royaume, seront tenus par deux jeunes garçons de 12 ans qui, par leur jeu charmant, rappelleront le souvenir d'Angel et de Loys dans l'«Enfant Mystérieux».

Les costumes des princes espagnols de l'époque (1242) ainsi que ceux des arabes auront beaucoup d'attrait.

Les élèves de la chorale du collège auront l'occasion de régaler l'assistance de leur voix douce et saine en interprétant la délicate opérette «Bulli Marmiton», en un acte, d'Aug. Thibault.

On peut être sûr que ces séances seront fort intéressantes aussi il ne fait aucun doute que le public shawiniganais se rendra comme toujours en très grand nombre pour applaudir aux succès des jeunes acteurs du Collège.

Entrée en religion

Deux jeunes filles de la paroisse St-Pierre, Mlle Alice et Madeleine Saucier, filles de M. et Mme Alexis Saucier, de l'avenue de la Station, quittaient récemment leur famille

pour entrer en religion chez les Petites Soeurs de la Sainte-Famille, à Sherbrooke. A l'occasion de leur départ, un groupe d'amies avait organisé une soirée intime à laquelle prirent part Mlle Alice et Madeleine Saucier, M. et Mme Alexis Saucier, Mlle Anthilia, Gertrude et Ursule Saucier, Mlle Idèle et Alphonse Saucier, Mmes Albert Tardif, J.-A. Bilodeau, Abel Boisvert, Jos.-V. Trudel, Chs.-E. Rheault, Evariste Boisvert, Mlle Amilda Gagné (Ste-Ursule); Léontine Boisvert, Rose et Majella Chretien, Elisabeth, Marie-Laure et Fernande Bilodeau, Anne-Marie Boisvert, Cécile Richard, Fleurette Dantigny, May Walsh, Dorilda Monrain et Noëlla Bergeron.

Une touchante adresse fut lue par Mlle Diana Tardif aux héroïnes de la circonstance et de nombreux et superbes cadeaux leur furent présentés.

La soirée se passa fort agréablement grâce à un joli programme de chant, musique et jeux auquel chacun contribua pour sa part.

A Mlle Alice et Madeleine Saucier, tous leurs amis leur souhaitent sincèrement bonheur et persévérance.

Grand'Mère

(De notre Correspondant)

Un véritable succès couronne la fête des sports d'hiver à Grand'Mère

Une température idéale s'y prêtant le grand canal des sports d'hiver qui eut lieu en notre ville cette année a obtenu le plus franc succès que dépassa même les espérances des organisateurs de la fête.

Cette fête sportive eut lieu sous les auspices de la Chambre de Commerce de Grand'Mère à l'occasion de ses Noces d'Argent.

Les officiers choisis pour organiser cette fête furent MM. J.-A. Nicole, président, J.-A. Bernier, Vice-Président et M. Martin Lawless, secrétaire, ce dernier ayant émis l'idée de cette organisation le premier, lors d'une assemblée de la Chambre de Commerce.

Une foule considérable d'étrangers envahissait notre ville à l'occasion de ces fêtes, il y en avait d'un peu partout de la région et même de l'étranger.

Le succès d'une entreprise de ce genre, la première en notre ville, a décidé les organisateurs à continuer durant les autres années et l'expérience acquise dans l'organisation de la fête de cette année contribuera pour beaucoup à l'amélioration et aux succès des fêtes de l'avenir.

Nous donnons ci-après les résultats des différentes courses de chiens, raquettes, ski, patins qui eurent lieu au cours des deux journées de ces fêtes des sports d'hiver.

Courses de chiens: Course de 11 milles avec 4 chiens 1er prix: M. Ed. Beliveau, St-Georges de Champlain; temps 50 m. 45 sec. — 2e prix: M. Donat Blais, Trois-Rivières; Temps 53 minutes. — 3 et 4 e prix (ex-aequo) M.M. J.-G. Neault et Phil. Foster temps 54 minutes. — 5e prix: M. Julien Dumont; Temps 57 minutes.

Le vainqueur M. Beliveau représentait un attelage du Lauretide Power et M. Blais un attelage de l'Echo du St-Maurice.

Course de 2 chiens 7 milles: 1er prix: M. Wilfray Laforme; temps 30 minutes 25 secondes 2e prix: M. J.-G. Neault; temps 35 m. 30 sec. — 3e prix: M. Julien Dumont; temps 37 m. 25 s. 4e prix: M. Philippe Foster; Temps 38 minutes.

Course de 1 chien, 2 milles pour enfants au dessous de 15 ans

1er prix: M. Maurice Bourassa 2e prix M. René Desilets, 3e prix M. Paul Grenier.

Le Ski

Course de 6 milles — 1er prix: M. L. Donnelly, des Trois-Rivières en 58 minutes. — 2e prix: M. H. Rutherford en une heure et 50 minutes. — 3e prix: M. Charlemagne Lavallée en 1 h 12 et 1/2 minute.

Course pour junior, 3 milles 1er prix M. Harry Turner Jr. 12e prix M. Robert Bishop.

Sauts en s i pour adultes

1er prix: M. S. Dufresne, Trois-Rivières. — 2e prix M. Duneau Breeze, Trois-Rivières. — 3e prix M. J. MacRae, Trois-Rivières.

Sauts en ski pour Junior — 1er prix M. F. Pinard. — 2e prix M. R. Maltais.

La raquette

Course de 2 milles — 1er prix: M. Lionel Boisvert, en 18 m. 30 secondes — 2e prix: M. René

Montpetit en 15 minutes. M. 220 verges — 1er prix M. Lionel Boisvert. — 2e prix René Montpetit. 3e prix M. Maurice Laporte.

220 verges junior — 1er prix: M. Fred Fugère — 2e prix M. Almanzar Vennes. — 3e prix M. Maurice Lambert.

100 verges, adultes — 1er prix M. Lionel Boisvert. — 2e prix M. Albani Castonguay. — 3e M. René Montpetit.

Le patin

Durant les deux journées que durèrent ces fêtes du carnaval notre patinoire fut des plus achalandées car de nombreuses courses en patins eurent lieu pour adultes et enfants, il y eut également une magnifique partie de hockey entre des concurrents sérieux, soit les équipes sportif.

dont les joueurs furent recrutés parmi nos étoiles de la ligne de la cité de l'Olympie, équipe indépendante de cette ville, championne de la ligue de la Cité l'an dernier et de la Vallée du St-Maurice, comme équipe d'amateurs. La victoire resta aux sportifs par un score final de 4 à 1.

Les joueurs qui composaient l'alignement du sportif étaient MM. L. Robillard, Phil. Paquin, P. M. Lord, James Bingle, Raymond Dallaire, Dick Hayes, Maurice Richardson, Raymond Juneau, Maurice Boisvert, Jules Morais, Léo St-Cyr, Emile Paquin et Paul Morais.

L'olympic se composait de MM. J.-P. Gagnon, Lionel Gagnon, Lorenzo Bergeron, Marin Gélinas, Lucien Neault, Gratien Lord, Emilien Beauchêne et Louis Garceau.

Patinage de Fantaisie par Mlle Rejane Gauthier.

Répondant à l'invitation des officiers du Carnaval Mlle Rejane Gauthier, la populaire artiste du patin, de Montréal, et qui s'est faite applaudir à Montréal et à Right Beach, Etats-Unis, a donné devant une foule de près de 800 spectateurs une magnifique exhibition des plus réussies de son savoir faire sur les patins. Mlle Gauthier a émerveillé la foule par ses tours d'aérobic, tels que sauts, tournois, et spirales, numéros de jazz avec acrobatie et danses classiques russes. Mlle Gauthier a répété ses exhibitions au cours de la partie de hockey qui eut lieu dans l'après-midi et lors de la mascarade qui eut lieu dans la soirée. Accompagnée de M. Paul Beland, Gérant de la Empire Shirt, de cette ville, Mlle Gauthier présida avec M. Beland à l'ouverture de la mascarade.

75 concurrents prirent part à la mascarade qui obtint un franc succès. Les juges pour le concours des costumes de la mascarade furent: MM. Martin Lawless, Armand Trussart et Paul Beland, et Mesdames la Maitresse J.-A. Gagnon, Frank Gauthier, A.-E. Brown, Fred Hoffman et Mlle Rejane Gauthier.

Les heureux gagnants des prix de la mascarade furent: Plus beau costume pour homme: M. Henri Melançon, pour Dame Mlle Marcelle Bégin, Costume le plus original pour homme, M. Yola Thibault, pour dame, Mlle Simone Rheault. — Meilleure Patineuse Mlle Laura Gagné, pour homme M. J.-B. Matte, Costume le plus comique, homme M. Lucien Pratte, Dame Mlle Rose-A. Levesque, Costume le plus original pour enfants, fille Mlle M. Turner, garçon M. L. McLeay.

Courses en patins

Courses pour jeunes filles: 10 à 15 ans: 1er prix Mlle Simone Simon, 2e prix Mlle Venante Gélinas, 15 à 20 ans: 1er prix Mlle Yvette Poudrier, 2e Mlle Pauline Dufondaine, au-dessus de 20 ans: 1er Mlle Annette Troit, 2e Mlle Yvette St-Cyr.

Courses en patins pour jeunes garçons

8 à 12 ans: 1er prix M. Roland Gélinas, 2e prix M. Marcel Lafrenière, 13 à 16 ans: 1er prix M. Frédéric Fugère, 2e prix M. René Boisvert, 16 à 20 ans, 1er prix M. Alide Villeneuve, 2e prix M. John Hayes, 20 ans et plus: 1er prix M. Charlemagne Lavallée, 2e prix M. Raymond Dallaire.

Le curling

A l'occasion du carnaval, un grand concours pour casques (tams) de curlers avait été organisé et 24 équipes se disputaient les honneurs de ce concours éliminatoire. Les parties furent jouées à six bouts, et la finale à 8 bouts. Les vainqueurs de ce concours furent MM. Cléophas Hallé, S.-C. Abouid, Emile Allard et Dr Emile Vennes, SKI par un score de 16 à 2 ans la finale contre l'équipe de M. Percy Blinco, laquelle se composait de le froid.

MM. C.-H. Savage, J.-A. Gagnon, Trey Blinco et Percy Blinco SHKIP.

Tempêtes des jous gras

La traditionnelle tempête des jous gras nous a visité cette année avec ses rigueurs. Il est tombé près d'un bon pied de neige et a paralysé presque complètement l'automobilisme. C'est la première tempête aussi forte que nous avons depuis le commencement de l'hiver.

Retraite paroissiale à St-Paul

La grande retraite annuelle pour les paroissiens de St-Paul a commencé dimanche dernier. La première semaine est consacrée pour les Dames et jeunes filles et la deuxième pour les hommes et garçons.

Réunion mensuelle des ligueurs

La réunion mensuelle et communion générale des ligueurs de la paroisse St-Paul ont eu lieu dimanche dernier. Près de sept cents membres de la Ligue du Sacré-Coeur ont suivi religieusement ces pieux exercices présidés par M. le curé H. Trudel.

Prière du Carême

Les exercices de la prière du Carême ont lieu en l'église St-Paul à tous les jours, durant le Carême, à sept heures du soir. Un Chemin de Croix a lieu en l'église St-Jean-Baptiste, à tous les vendredis du Carême à quatre heures p.m.

Une bibliothèque scolaire au Collège

Nos jeunes garçons de Grand'Mère ont certainement l'intelligence ouverte au beau littéraire. Ils aiment la lecture d'ouvrages sérieux et instructifs et cela avec passion. Une si remarquable qualité chez nos jeunes hommes ne pouvait échapper à l'attention de leurs maîtres qui travaillent à l'épanouissement de leurs facultés naissantes. Aussi les RR. Frères de l'Instruction Chrétienne qui dirigent l'institution viennent de fonder au Collège une belle bibliothèque scolaire, et grâce aux dons des quelques trois cents élèves des cours supérieurs, cette bibliothèque se compose actuellement de plus de 3000 volumes. La Maison Roy & Nicole a également fait don à cette bibliothèque d'une centaine de volumes. La nouvelle bibliothèque a nom «Bibliothèque Ste-Marie».

Tableau d'honneur, Ecole St-Jean-Baptiste

3ème année, Mlle Cécile Caron et Florence Laforme; 2e (a) Yvette Dupont et Marguerite Jauron; 2e (b) Jacqueline Lacombe et Laurette Huard; 1ère (a) Juliette Cloutier et Fernande Huard; 1ère (b) André Lacombe et Lionel Richard; 1ère année (c) Lucille Lacombe et Robert Lemay.

Ecole St-Maurice: 2e année, Marguerite Tuon et Alexina Lapointe; 1ère année, Mariette St-Louis et Marguerite Kovach; Co. prép.: Maurice St-Amand et Claire Rivard; Cours prép. (a) Claire Boucher et Paquerette Martin.

Ecole St-Joseph 1ère année, Nap: Gauthier et Camille Lemay. Cours Prép. Yolande Gélinas et Onil Villeneuve.

Le Remarquable Effet d'un Médicament

Monsieur Gustave Roesler de Long Island City, N.-Y., écrit: «Il y a six ans je souffrais terriblement de désordres de l'estomac, de constipation et d'autres troubles. Mon état devint si alarmant que je dus quitter mon travail. Après avoir vainement employé toutes sortes de remèdes, j'entendis parler du Novoro du Dr Pierre et m'en procurai. Ce médicament produisit sur moi un effet remarquable, car en peu de temps j'avais recouvré la santé. L'emploi régulier de cette médecine m'a rendu si fort et si vigoureux que je puis travailler comme un jeune homme, bien que j'aie soixante-dix ans.» Les étonnants résultats obtenus par l'usage de cette médecine digne de confiance, sont dus à son action sur les organes de digestion et d'élimination. Un simple essai prouvera sa valeur. Le Novoro n'est pas un commun article de commerce car il est fourni directement par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Washington, Blvd. Chicago, Ill. Ecrivez aujourd'hui pour renseignements. Livré exempt de douane au Canada.

Le sourire de ceux qui souffrent est plus douloureux que leurs larmes.

Il y a des moments dans la vie où, pour goûter un peu de calme même temporaire, il faut oublier le passé et fermer les yeux sur l'avenir. — Balzac.

La grande maladie de l'âme, c'est le froid. — Devillers.

LE THÉ "SALADA"

MÉLANGE ORANGE PEKOE

'Tout frais des plantations'

VENTE PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE TERRIS. Cour Supérieure, Canada.

Province de Québec

District des Trois-Rivières. PIERRE LORD, charretier, des cité et district des Trois-Rivières, demandeur vs CHARLES PANNETON, marchand et comptable, des cité et district des Trois-Rivières, défendeur.

a. — Un lopin de terre situé du côté sud-est de la rue Saint-Olivier, en la cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois cent quarante (ptie No 340) du cadastre officiel de la dite cité, mesurant quarante-huit pieds et trois pouces de largeur, mesure française, et plus ou moins, sur la dite rue Saint-Olivier, à partir de la ligne de division de la partie du même lot de terre appartenant à Madame Elise Bellerive, veuve de Hercule Bourassa, et à aller jusqu'au centre d'un poteau planté près de la dite rue et servant à déterminer, avec le pan sud-ouest de l'écure construite sur la partie du terrain en second lieu décrite, la ligne de division de cette partie de terrain possédée par le débiteur, de la partie du même lot appartenant à Louis Pelletier, sur une profondeur moyenne d'environ cinquante-cinq pieds, aussi mesure française, borné en front par la dite rue Saint-Olivier, et en profondeur par l'immeuble ci-après décrit — avec une maison en briques des Nos 97 et 99 de la dite rue, circonstances et dépendances, avec droit pour le dit Charles Panneton, de laisser le châtis se trouvant dans le mur du côté sud-ouest de la cuisine de la dite maison et de s'en servir tant que la dite maison existera, et avec réserve en faveur de M. Louis Pelletier susdit, commerçant, de la dite cité des Trois-Rivières, au cas où il construirait lui-même une maison près de la ligne sud-ouest de cet emplacement, du droit de vue sur icelui tant que le dit Louis Pelletier demeurera propriétaire de cet emplacement voisin.

b. — Un morceau de terre à la profondeur du lot de terre numéro trois cent trente-neuf (339), du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, étant toute la partie nord-est du dit lot, depuis un poteau planté dans la ligne nord-ouest d'icelui à la distance d'environ quatre-vingt-dix pieds à quatre-vingt-douze pieds anglais de la ligne de profondeur du dit lot, en séparant le dit morceau de terre du reste du dit lot par une ligne parallèle à la ligne de front d'icelui sur la rue Saint-Roch, borné du côté sud-ouest, par la partie frontale appartenant à Ernest Dubé, du côté nord-est, par la ligne de profondeur du dit lot le divisant des lots Nos 376, 377, et 378 du dit cadastre, du côté sud-est par le lot No 338 du même cadastre, et du côté nord-ouest, par l'immeuble ci-dessus en premier lieu décrit et par le dit immeuble de Dame Vve Hercule Bourassa — avec les bâtisses dessus construites. Lesquels morceaux de terre ne forment qu'un seul établissement et sont renfermés dans les bornes et limites suivantes: En front par la rue Saint-Olivier, d'un côté vers le sud-ouest, partie au terrain de Ls Pelletier et partie à celui d'Ernest Dubé, de l'autre côté aux parties de terrain appartenant respectivement à M. Pierre Lord, Guilbert et Dame Elise Bellerive, en profondeur à ces parties de terrain appartenant à MM. Dauphinais et Guilbert.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans le Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, le SEPTIEME jour de MARS, mil neuf cent trente-deux, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif, L.-P. MERCIER.

Bureau du shérif, Trois-Rivières, 2 février 1932.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

RESTEZ,
RESTEZ SUR
VOS TERRES

LA PAGE AGRICOLE

Vos Ancêtres,
vos enfants
seront heureux

Les meilleures variétés de tabac jaune pour le Canada

(Notes des fermes expérimentales)

Les goûts des fumeurs ont changé depuis la Grande Guerre, il se consomme aujourd'hui beaucoup plus de cigarettes, de mégots, de pipes, de tabac à fumer.

Les catégories de tabac lourd, que l'on recherchait autrefois pour la fabrication de tabacs forts, ont été graduellement remplacées par des catégories de tabac clair, à fine texture, données pour emploi dans les cigarettes.

Le changement dans les habitudes des fumeurs entraîne des modifications dans les programmes de culture. Le manufacturier demande que le producteur produise ce que le marché désire, et il lui fait généralement connaître les besoins du marché avant les semailles ou pendant la saison des achats.

En outre la station expérimentale de Harrow, Ontario, conduit tous les ans des essais de variétés; elle se tient au service des planteurs qui désirent faire un choix des espèces qui conviennent le mieux pour leurs conditions et leur commerce.

Voulant faire une classification complète de toutes les variétés qui entrent dans les catégories de tabacs jaunes, des types Burley et Green River sur ce point, nous avons ajouté à l'essai en 1930 une nombreuse liste d'espèces et de variétés.

Sous l'égide d'une étude complète de l'habitude de croissance, de la maturité, du rendement et de qualités générales de la feuille (couleur, texture, et corps de la feuille).

Quoiqu'il n'ait été fait que deux années de recherches sur ce point, les résultats obtenus jusqu'à date sont intéressants et peuvent servir de guide surtout pour les planteurs de tabacs jaunes, dans le choix des variétés pour la récolte de 1932.

Quelques-unes des meilleures variétés reçoivent un groupement préliminaire et sont classées principalement d'après le poids de la feuille, le pourcentage de tabac à cigarettes de bonne qualité et la longueur de temps exigée pour arriver à maturité.

A. — Variétés de tabac jaune à gros rendement et produisant un pourcentage assez bas de tabac à cigarettes de belle qualité. *Warne, Lizard Tail, Gold Leaf, Willow Leaf.*

B. — Variétés de tabac jaune à production moyenne, donnant un pourcentage plus élevé de tabac à cigarettes de bonne qualité: *Gold Tip, Hickory Pryor, Nancy's Best, White Stem, Orinoco.*

C. — Variétés de tabac jaune à production moyenne, donnant le plus gros pourcentage de tabac à cigarette de bonne qualité: *Bonanza, Virginia Bright, Cash, Silk Leaf.*

Dans chacun de ces groupes les variétés sont arrangées par ordre de mérite.

La variété qui est venue le plus régulièrement en tête de la liste est l'espèce de Georgia de Bonanza dans le groupe C. Cette variété, et la Virginia Bright, une espèce de Virginie sont celles qui s'annoncent le mieux dans toute cette classification. C'est la variété Bonanza également qui présentait la plus haute résistance à la pourriture noire de la racine, sur sol infecté.

Les White Stem Orinoco et Cash ont produit du tabac de belle qualité, mais ces variétés étaient très sujettes aux meurtrissures causées par le vent et elles conviennent peut-être mieux comme tabacs à épampement.

Les variétés des groupes B et C ont mûri de huit à dix jours plus tôt que celles du groupe A. Disons en terminant que les variétés qui précèdent n'ont été cultivées que dans des conditions moyennes, qu'elles ont reçu les mêmes engrais et le même traitement, et que les résultats obtenus ne doivent être considérés qu'à ce point de vue. En choisissant une variété il faut tenir soigneusement compte de son adaptation au type de sol.

R. J. Haslam,

L'Erable source de revenus

Quatre grands produits de l'érable canadien sont aujourd'hui sur le marché. — Progrès de cette industrie grâce à la coopérative.

Fruit de Recherches.

L'érable canadien prend chaque jour dans notre industrie une place prépondérante. Arbre d'ornement dont les plants sont cultivés et vendus par plusieurs pépinières, arbre fournissant un bois aux multiples usages dans la construction et l'ébénisterie, l'érable canadien est également une source de revenus fort appréciable pour le cultivateur qui a l'avantage de posséder une érable sur sa terre. Cet arbre est en même temps un précieux agent de circulation de l'argent entre la campagne et la ville par les produits qu'il fournit à la consommation.

D'énormes progrès ont été accomplis en ces dernières années par l'industrie érable dans la province de Québec. Cet avancement est dû principalement à l'attention accordée par le ministère de l'Agriculture provincial à cette exploitation, et aussi à l'intelligente coopération des producteurs. Il se manifeste aujourd'hui sous la forme de quatre grands produits de l'érable garantis cent pour cent purs, préparés sous une efficace surveillance, et mis sur le marché sous un nom qui devient de plus en plus populaire auprès des consommateurs. "Citadelle," qui apparaît sur chaque récipient.

Cet heureux résultat a été obtenu, grâce au groupement de tous les cultivateurs pratiques qui se livrent chaque printemps à l'exploitation des érables en une solide coopérative portant le nom de "La Société des Producteurs de Sucre d'Erable de Québec." Cette coopérative, qui possède à Flessville un vaste établissement vers lequel ses membres dirigent le sirop fabriqué chaque printemps, a amélioré considérablement la richesse et l'uniformité des deux produits basiques de l'érable, qui sont le sirop et le sucre, et développé par de patientes recherches des procédés qui lui permettent aujourd'hui de convertir le sirop en beurre d'érable et en sucre d'érable granulé conservant toutes les propriétés nutritives des produits originaux. Ajoutons à cela les bonbons maintenant préparés à l'érable, comme aussi le rôle que joue de nos jours le sirop d'érable dans la préparation de certains tabacs à cigarette.

Autrefois, alors que l'industrie érable était laissée à l'initiative individuelle, la fabrication était limitée au sucre et au sirop d'érable, et dans bien des cas elle laissait à désirer par son absence d'uniformité, son manque de richesse, quand parfois des ingrédients étrangers n'étaient pas ajoutés à la sève pour augmenter la production ou en corriger le goût. Et cette industrie ne serait pas plus avancée aujourd'hui qu'il y a cent ans, si elle avait été laissée à elle-même, car quel est le cultivateur qui aurait songé, ou accepté de se lancer dans des expériences coûteuses pour développer cette industrie sur une base commerciale moderne? Il fallait une organisation comme la Société des Producteurs de Sucre d'Erable de Québec pour assumer de tels frais, pour grouper les producteurs en coopérative, et contrôler l'uniformité et la richesse de ses produits. Aujourd'hui, grâce à cette organisation puissante, grâce au développement de nouvelles variétés de produits, l'industrie érable de la province de Québec est assise sur une base solide, elle donne satisfaction au consommateur qui a la certitude de n'acheter que des produits authentiques et d'en avoir pour son argent, et elle incite les producteurs individuels à l'imiter afin de pouvoir rivaliser avantageusement, d'où élimination de falsifications.

Adressant la parole à ces jours derniers, à l'assemblée annuelle de la Société des Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, l'honorable M. A. Godbout, ministre de l'Agriculture, n'a pas manqué de louer le travail accompli par cette organisation. "Les produc-

teurs", dit-il, "sont des gens progressifs dans le sens que nous l'entendons. Vous avez pris le moyen de marcher vers le progrès en faisant de la coopération. Sans la coopération, le gouvernement ne peut rien faire, bien plus ce qu'il peut faire devient inutile."

Le Ministère de l'Agriculture de Québec a puissamment aidé cette coopérative à se développer, en lui accordant des octrois généreux, en mettant des experts à sa disposition, et il en est récompensé par l'adhésion constante de nouveaux membres et par la faveur dont jouissent les produits de l'association auprès du public. La Société fut fondée en mars 1925. De 27 membres qu'elle comptait au début, elle groupe aujourd'hui environ 2,000 membres distribués dans tous les coins de la province. Cette progression est une autre preuve de son importance comme organisation de production et de vente.

La stérilisation des couches de tabac par la vapeur

(Notes des fermes expérimentales)

La stérilisation par la vapeur est un procédé très important dans la préparation d'une couche de tabac, mais pour que cette stérilisation donne les meilleurs résultats, il faut que la terre soit bien ouverte et pas trop humide. Si elle était trop humide, la vapeur n'y pénétrerait pas suffisamment pour détruire toutes les graines de mauvaises herbes et les germes de maladies, et les résultats obtenus pourraient laisser à désirer. Nous recommandons l'emploi d'une caisse métallique renversée et le maintien de la pression à 100 livres, pendant 30 minutes dans la bouilloire à vapeur. Les résultats obtenus à la station expérimentale fédérale de Harrow montrent positivement que c'est là le meilleur moyen de stérilisation que l'on connaisse.

Au point de vue économique, l'emploi de la vapeur est une pratique saine, parce que le temps que l'on économise sur le désherbage paie souvent les frais de stérilisation. Mais la stérilisation se recommande également par beaucoup d'autres avantages. La stérilisation des couches est une garantie pour la production de plants sains, vigoureux et hâtifs. On a obtenu, sur les parties stérilisées des couches, sur cette station, des plants de tabac assez gros pour être transplantés huit jours plus tôt que sur les parties non stérilisées. Il s'ensuit que les plants venant des couches stérilisées sont prêts à être transplantés plus tôt, ils se récoltent plus tôt également, et ils jouissent d'une meilleure température pour le séchage; ce dernier point est très important parce que la demande aujourd'hui est pour une feuille sèche, à vives couleurs.

La stérilisation supprime également tous les germes de maudises qui peuvent avoir hiverné dans la couche, comme la pourriture noire de la racine ou la mosaïque et empêche l'introduction de ces germes dans les champs. Après que la terre a été stérilisée par la vapeur, il est important également d'empêcher que la couche ne soit contaminée par les déchets de la récolte précédente.

J. F. Murwin,
Station expérimentale fédérale Harrow, Ont. Ont.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, 2 février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, 2 février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, 2 février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE TERRIS.

dix-neuf (619) du cadastre d'enregistrement du comté de Maskinongé, pour Sainte-Ursule, contenant un arpent de front sur dix-sept arpents de profondeur, plus ou moins avec les bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Ursule, le HUITIEME jour de MARS, mil neuf cent trente-deux, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Le shérif,
L.-P. MERCIER,
Bureau du shérif, Trois-Rivières, le 1er février 1932.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LES TERRES ET HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

CARTES PROFESSIONNELLES

W.-H. FONTAINE, O. D.
SPECIALISTE POUR LA
VUE, diplômé de l'Institut
K.C.H.O.S., Kansas City,
Mo. Licencié et Diplômé
de l'A.O.O.P.Q.

OPTOMETRISTE
OFFICIEL DU
CANADIEN PACIFIQUE

SPECIALITE
Maux de tête — Yeux
croches redressés sans opé-
ration.

Livraison immédiate de
tout ouvrage. Consulta-
tions: lundi, mardi, mer-
credi et jeudi 9 a. m. à 6
p. m., vendredi et samedi
de 9 a. m. à 9 p. m.

492 St-Maurice, Tél. 965

A. D. Gascon
Louis Parant
GASCON & PARANT
ARCHITECTES
Trois-Rivières
144, rue St-François-Xavier
Tél. 266

Tél. 233
Chs. Bourgeois
B.A. LL. M.
Avocat
26, rue St-Joseph 26

Tél. 1442
Dr Paul Trudel
15, rue Volontaire
Ex-élève des Hôpitaux de Paris
Médecine générale
et accouchements
Consultations:
de 2 à 5 et de 7 à 8
Service sur appel de jour
et de nuit

Dr Roch Hébert
SPECIALISTE
aux Hôpitaux Cooke
et St-Joseph
Maladies des yeux, des
oreilles, du nez et de la
gorge.
Heures de consultations:
3 à 12 heures a.m.
1 à 5 heures p.m.
7 à 8 heures p.m.
58 Royale, coin Plaisante
Tél. — 1425

J.-A. Trudel, J.-E. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argent à prêter, Règle-
ments de faillites et de
successions. Examens de
titres, difficultés commer-
ciales. Collection, etc.
Bureau: 36, rue Alexandre
Tél. Bell 491, 3-Rivières

Dr Auguste Panneton
Spécialiste pour maladie
des yeux, des oreilles, du
nez et de la gorge.
Consultations: 1.30 hre
à 4.30 hres tous les après-
midis.
Le soir: Lundi, mer-
credi et vendredi, de 7 à
8 hres et sur rendez-vous.
Tél. Bell 526
65a, Avenue Laviolette

A. E. HUNT KING, D. C.
Docteur en Chiropratique
Service exclusif de
Neurocalomètre
6a rue Alexandre 6a
Trois-Rivières
Heures de bureau:
10 à 12 — 2 à 5 — 7 à 8
Téléphone 1913

Jules Caron
Architecte
30, rue Bonaventure,
Tél. 726
Les Trois-Rivières

J.-J. Asselin,
Ernest-L. Denoncourt
Asselin & Denoncourt
Architectes
Edifice Ameau, 6e étage.
Téléphone: 963

Tél. Bureau 1158
"Résidence 988
J. U. GREGOIRE
Notaire
Argent à prêter, Examens
de Titres, Assurances,
Collections, etc.
13, rue Hart, 3-Rivières
Bureau à St-Maurice, du
samedi midi au lundi midi
Propriétés à vendre

TRAHAN et VANASSE
AVOCATS et
PROCUREURS
168, rue Bonaventure
(Ancien bureau de Martel,
Martel et Trudel)

Tél.: Bureau 658
Résid. 2274
Dr J.-H. BELAND
Chirurgien-Dentiste
(En face du Marché)
26 Des Forges.
Heures de Bureau:
9 à 5 hres.
Soir: 7 à 8 hres les lundi,
mercredi, vendredi.
Spécialité: DENTIERS.

Tél. 1059
Jean-Marie Bureau
B.L.L.L.L.
Avocat et Procureur
38, rue Hart
Les Trois-Rivières

4-a Alexandre Tél. 401
(voisin Edifice Ameau)
Dr C. BARIBEAU,
B. A., M. D.
Ex-élève des hôp. de Paris
Ex-interne de l'hôpital
Notre-Dame.
Spécialité: Chirurgie gé-
nérale, appareil urinaire.
Consultations: 1.30 à 4 p.m.
Le soir: 7 à 8 hres.
Visites à domicile sur
appel.

56, Ave Laviolette Tél. 1526
Docteur R. Dugré
Des Hôpitaux de Paris,
Lyon, New-York
Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph
SPECIALITES
Chirurgie des organes gé-
nito-urinaires, du sys-
tème osseux et du tube
digestif.
Consultations:
Au bureau: 2 à 4 hres et
7 à 8 hres p.m.
A domicile sur rendez-vous.

Tél. 930 Casier Postal 310
Bureau, Bigué, Gouin, Girard &
Provencher, Avocats
Jacques Bureau, C.R.
Philippe Bigué, C.R.
Georges Gouin, B.A.
Léon Girard, L.L.L.
Raoul Provencher, B.L.
4, Des Forges Edifice Power
Les Trois-Rivières

Tél. 401 Heures de Bureau:
10 à 12 — 2 à 5 — 7 à 8
tous les soirs.
SPECIALISTE
Pour les maladies des yeux,
oreilles, nez et la gorge.
Dr BENOIT JACOB, M.D.
Ex-assistant à la clinique Na-
tionale Ophthalmologique des
Quinze-Vingts, Paris, ex-élève
à l'hôpital Baicaud, Paris,
ex-interne de l'hôp. Normand
& Cross.
4a Alexandre, Trois-Rivières

Téléphone: 328 et 329
ROGER BISSON
Avocat et Procureur
EDIFICE AMEAU
6e Étage
Angle Notre-Dame et
Alexandre
TROIS-RIVIERES

Tél. Bureau 35
Résidence 1959f
Alphonse Lamy, L.L.L.
NOTAIRE
Dépositaire du greffe du
notaire L.-Philippe Mer-
cier.
25 Alexandre, 3-Rivières
Bureau du soir,
le vendredi de 7 à 8 heures.

ROMEO MORRISSETTE
Ingénieur civil
Spécialités: Travaux municipaux, aqueduc, égouts, Cours d'eau; préparation de budgets municipaux, etc.
Attention donnée aux estimations des entrepreneurs.
Bureau: 29 rue Hart,
Trois-Rivières, Tél. 2886
Résidence: 15 rue Longval,
Cap-de-la-Madeleine. Tél. 3114

Téléphone Bell 1900
DUPLESSIS, LANGLOIS
& LAMOTHE
Avocats
4, St-Joseph, 3-Rivières

Casier Postal 556—Tél. 235
J.-A. Lemire, LL.L.
Notaire
Argent à prêter. Examen
de titres. Règlement et
administration de succes-
sions, etc.
40, Alexandre, (Coin Hart)
Les Trois-Rivières

Le Comité des Œuvres Catholiques de Montréal a adopté à sa séance régulière du 27 janvier dernier, la résolution suivante qu'il a adressée à l'hon. M. Tasche-
reau:
Le Comité des Œuvres Catholiques de Montréal remercie le Premier Ministre de s'être rendu à la suggestion qu'il lui a faite de doubler la taxe des amusements.
Il renouvelle sa demande que le montant ainsi perçu soit appliqué à la colonisation et fait de vives instances pour que la disposition exemptant de cette taxe les œuvres religieuses, sociales et charitables soit maintenue.

Tél. 328-329 C.P. 640
HENRI BISSON
Comptable et Liquidateur
Syndic et matière de
faillite. Règlement entre
débiteurs et créanciers.
Perception et achat de
comptes. 35 ans d'expé-
rience à votre service.
Edifice Ameau, 6e étage
Angle N.-D. et Alexandre
TROIS-RIVIERES

Tél. 2114-m
Joseph Barnard
Avocat
540, rue Des Forges

La nouvelle taxe sur les amusements

Intervention du Comité des
Œuvres Catholiques.
Le Comité des Œuvres Catho-

Autre excursion à bon marché

De Grand'Mère, Shawinigan et
Trois-Rivières à Montréal.

Le succès vraiment extraordinaire remporté par l'excursion organisée la semaine dernière entre Québec et Montréal, par le Pacifique Canadien, alors que quatre trains spéciaux durent être mobilisés pour transporter vers la métropole plus de 3,000 excursionnistes attirés par le prix excessivement bas qu'on leur avait consenti, a disposé la Compagnie à renouveler l'expérience. Mais cette fois, elle veut faire profiter de l'abaissement de la population d'une autre partie de la province.

Une grande excursion aura donc lieu samedi, le 27 février, de Grand'Mère, Shawinigan Falls et Trois-Rivières à Montréal, et le prix fixé pour l'aller et retour ne sera que de deux dollars, soit une réduction considérable sur le tarif régulier.

Un train spécial partira de Grand'Mère le 27 prochain, à 1.30 p.m., s'arrêtera à Shawinigan Falls à 1.45 p.m. et quittera Trois-Rivières à 2.45 p.m., pour arriver à Montréal, à la gare de l'Avenue du Parc, à 4.55 p.m., et à la gare Viger à 5.15 p.m.

Au retour, les billets seront acceptés sur tous les trains réguliers du dimanche 28 février, c'est-à-dire ceux qui quittent la gare Windsor à 9.15 a.m. et la gare Viger à 3.30 p.m., 5.00 p.m. et minuit moins cinq. Mais afin d'assurer le maximum de confort à la foule de ceux qui voudront sûrement profiter de cette véritable aubaine, le Pacifique Canadien fera circuler un train spécial qui quittera la gare Viger à 9.30 heures, dimanche soir, et l'Avenue du Parc à 9.50 heures, se dirigeant en grande vitesse vers Trois-Rivières, où il arrivera à 11.45 p.m., de sorte qu'à minuit, le dimanche soir, les Trifluviens seront de retour dans leurs foyers. Les voyageurs de Shawinigan et de Grand'Mère continueront sur le convoi spécial et arriveront à destination avant une heure du matin.

C'est une occasion unique qui est ainsi offerte à la population de la région du St-Maurice de venir visiter à peu de frais parents et amis de Montréal et de profiter des multiples attractions offertes par la métropole, attractions dont la moindre ne sera sûrement pas la grande joute de hockey qui aura lieu au Forum samedi, le 27, entre les équipes du Canadien et du Boston. Cette partie attirera beaucoup de monde et l'on fera bien de se munir de billets à l'avance.

On se demandera peut-être quel but poursuit le Pacifique Canadien en organisant des excursions à des prix aussi ridiculement bas? Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer cette nouvelle initiative de nos chemins de fer. D'abord, la tendance est aux réductions dans tous les domaines, et à part cela, nos compagnies ont en disponibilité un matériel roulant considérable pour lequel elles s'efforcent de trouver de l'emploi. Elles cherchent en outre, par d'aussi radicales concessions, à attirer dans leurs trains la clientèle qui avait pris l'habitude de voyager en automobile ou autobus.

Les autorités du Service des Voyageurs du Pacifique Canadien s'attendent à ce qu'un millier de personnes au moins, de Grand'Mère, Shawinigan, Cap de la Madeleine et Trois-Rivières profitent de cette excursion à prix très réduit pour venir à Montréal le 27 prochain. Du succès de cette première excursion de cette région dépendra l'organisation de futurs voyages semblables.

Le libéralisme Economique

Dans une conférence récente sur la crise économique un jeune professeur d'Université vient de préconiser comme grand remède le libéralisme économique, si vigoureusement condamné par les Encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*.

L'ingérence de l'Etat dans les affaires privées serait, d'après ce conférencier, une des causes principales du malaise actuel. Cette opinion n'est pas tout à fait nouvelle. Un groupe de patrons français la lançait, il y a quelques mois dans le public. Elle a fait, on le voit, des adeptes jusque chez nous. Mais peut-on l'appuyer sur quelques raisons sérieuses. En attendant qu'on nous les donne, il pourra

être utile de lire cette mise en garde que publie l'Arri du Clergé dans sa Chronique sociale du 8 janvier dernier: "Nous pensons qu'après l'encyclique un catholique fera sagement de ne pas accueillir qu'avec une prudente réserve certaines informations et suggestions lancées dans l'opinion par une presse soumise encore aux influences libérales, étroitement dépendante du 'Capitalisme vicieux'."

"N'en aurait-on pas un exemple dans la récente déclaration de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles (Paris, 21 novembre 1931) Que les dirigeants de ces industries se concertent entre eux sur les meilleurs moyens de remédier à la crise qui les touche si durement, rien de mieux. Qu'ils donnent leur préférence à une technique économique, c'est leur droit, pourvu qu'ils le fassent en tenant compte de toutes les exigences de la loi morale. Or, nous ne sommes pas sûrs qu'ils l'aient fait. Etait-il équitable d'insinuer (pour ne pas dire plus) que la crise économique aurait été causée par le développement de la législation sociale? L'explication était assez inattendue. Car, enfin, nul n'ignore que la crise est caractérisée par une surproduction absolument anormale qu'une consommation même artificiellement excitée n'arrive plus à absorber. Pourquoi, pendant qu'on y était, n'avoir pas proposé bravement de reporter de 8 à 10 heures la journée de travail pour réduire la production et de diminuer les salaires pour accroître les possibilités d'achat des ouvriers et faire d'eux de plus utiles consommateurs? Mauvaises plaisanteries que tout cela, et en matière assez grave, bel s pour qu'on en traite sérieusement. Il est trop évident pour tous que les grands responsables de cette véritable aubaine, le Pacifique Canadien fera circuler un train spécial qui quittera la gare Viger à 9.30 heures, dimanche soir, et l'Avenue du Parc à 9.50 heures, se dirigeant en grande vitesse vers Trois-Rivières, où il arrivera à 11.45 p.m., de sorte qu'à minuit, le dimanche soir, les Trifluviens seront de retour dans leurs foyers. Les voyageurs de Shawinigan et de Grand'Mère continueront sur le convoi spécial et arriveront à destination avant une heure du matin.

L'Ecole Sociale Populaire.

La juridiction du du Chef Lalonde sur la Province

Le but du bill de l'hon. L.-A. Taschereau, touchant la Sûreté provinciale.

Québec — Certains journaux ont fait grand bruit, il y a quelques jours, quand l'hon. L.-A. Taschereau annonça, à titre de Procureur général, son intention de nommer un chef de la Sûreté provinciale. A les entendre, il s'agissait d'une réorganisation importante de ce service.

Le but du projet de loi, que l'on a commencé à étudier, à la séance de la Chambre, hier soir, est simplement de maintenir, croyons-nous comprendre, à son poste actuel de Chef, M. Maurice Lalonde, mais en lui donnant virtuellement juridiction sur toute la province. En d'autres termes, la loi en vigueur sera amendée à cette fin, laquelle limite plus ou moins le champ des activités du Chef Lalonde au district de Montréal, alors qu'un sous-chef exerce librement les siennes dans le district de Québec.

De plus, le Chef de la Sûreté, qui jusqu'à date relevait du procureur général, relèvera désormais du lieutenant-gouverneur en Conseil.

Quant aux autres amendements qui seront apportés à la présente loi, ils visent uniquement, avons-nous appris, à faciliter la tâche qui incombe au Chef de la Sûreté, en la soustrayant, dans certains cas, par exemple, à diverses formalités jugées inutiles et désuètes ou, si l'on préfère à donner à ce dernier des coudees plus franches.

La Metropolitan paie de gros dividendes

A cette époque de dépression financière, il sera intéressant de noter des renseignements qui ont été fournis récemment par M. Frederick H. Ecker, président de la Metropolitan Life, touchant l'activité des affaires dans l'assurance vie, et les sommes fantastiques qui seront payées en dividendes aux assurés de la compagnie en 1932.

M. Ecker dit: "Les dividendes déclarés par la compagnie et qui seront payés en 1932, s'élèvent à la somme de \$102,400,704.

ATTQUES, CONTRE DES COMPAGNIES CANADIENNES D'ASSURANCE SUR LA VIE, QUI S'AVERTENT NON FONDEES

Traduction d'un article qui a paru sur la première page de "The Financial Post" le 30 janvier 1932.

Monsieur le rédacteur,

The Financial Post

"Un exemplaire du numéro de janvier du Journal du Commerce publié à Edmonton, Alberta, est parvenu à mon bureau. Ce journal formule de graves accusations de détournements de fonds contre le président de la Sun Life Assurance Company, M. T.-B. Macaulay, et au sujet de la North American Life, contre M. Gundy. "Ces accusations inquiètent sérieusement plusieurs de mes amis et moi-même; car nous sommes assurés dans ces deux compagnies. Nous aimerions savoir à quoi nous en tenir. Devons-nous continuer à payer nos primes à ces compagnies ou abandonner nos polices?"

"Jusqu'ici les gens qui travaillent pour gagner leur vie ne comptent pas sur l'assurance pour épargner quelques dollars en prévision d's temps difficiles. Il semblerait maintenant que nous allons perdre tous les avantages que nous offrait l'assurance."

"Je lis The Financial Post depuis plusieurs années et je tiens compte de vos conseils en faisant mes petits placements. J'admire la franchise avec laquelle vous dénoncez les spéculateurs qui essaient de frauder le public. J'aimerais recevoir, par lettre ou dans notre journal, une réponse

La somme approximative de \$52,500,000 sera payée aux assurés dans l'assurance Ordinaire; la somme de \$47,500,000 sera payée aux assurés dans l'assurance Industrielle; et la balance sur les polices contre les Accidents et la Maladie. La somme globale de dividendes représente une augmentation de \$8,000,000 sur la somme de dividendes payée en 1931, alors que les taux de dividendes n'ont nullement été changés, comme dans le cas de 1932.

"Au cours de l'année 1931, la compagnie a inscrit dans ses livres pour \$3,430,199.381, d'assurance écrite, remise en force ou augmentée, soit une somme plus considérable que celle de 1930 et même celle de 1929 qui fut une année sans précédent au point de vue du volume d'affaires."

"A la fin de l'année 1931, la compagnie avait atteint le chiffre de \$19,447,343.949 d'assurance en force. Au cours de l'année, la compagnie a payé aux assurés ou aux bénéficiaires, la somme de \$459,680,242.

Exhortations du du T. St-Père aux prédicateurs

Cité Vaticane — Sa Sainteté le Pape Pie XI, a recommandé aujourd'hui comme sujets de sermons dans les églises catholiques pendant le Carême, la détresse économique, le problème du chômage et autres questions communes à tous les peuples.

Le mot divin: "L'homme sera puni par où il aura péché" se réalise, dit le Souverain Pontife. Les événements récents prouvent bien l'impuissance humaine et la nécessité du secours divin.

"Il y a dans la vie, un nouveau paganisme, et du matérialisme dans tous les domaines. Les hommes croient encore que l'argent est tout. Ils le recherchent pour en jouir, pour acquiescer puissance et domination. Ainsi, comme saint Grégoire le Grand l'a dit, les riches se deviendront des épingles."

Les espoirs que le monde place dans les conférences de désarmement et de réparations sont ternis par des afflictions, et il reste encore beaucoup de pessimisme.

Le Très Saint-Père, demande aux prédicateurs du Carême de ne pas répandre le pessimisme, mais bien plutôt l'optimisme et de s'efforcer d'encourager les âmes.

"Au milieu de ces épreuves, de ces conflits, de cette pauvreté, ne jette même pas un regard au ciel."

L'humanité doit rechercher le secours divin. Malgré nos espoirs, dans les efforts humains, tout reste, entre les mains de Dieu.

qui me ferait connaître la situation exacte des compagnies d'assurance précitées. Dites-moi, aussi si je dois continuer à payer mes primes. J'ai dans la North American Life une police de 20 paiements, sur laquelle j'ai payé cinq primes. Dans la Sun Life j'ai une police vie ordinaire, dont j'ai encore payé que la première prime. J'ai aussi une police vie ordinaire de \$5,000 dans la Canadiana Life.

Depuis quelques semaines The Financial Post a reçu un grand nombre de demandes de renseignements du genre de la vôtre au sujet des accusations dirigées contre la Sun Life Assurance Company et la North American Life Assurance Company par le Journal du Commerce (journal publié à Edmonton et à Toronto) dans son numéro de janvier 1932. Nous remarquons que le numéro en question ne renferme aucune annonce, si ce n'est une page complète pour lancer la vente d'un livre de J.-J. Harpell, publié par The Institute of Industrial Arts, qui se donne comme l'éditeur du journal en question. Jusqu'ici M. Harpell n'a été censé être l'éditeur de ce journal, et nous n'avons pas entendu parler récemment d'un changement de propriétaire.

L'"Institute" prétend publier le Journal du Commerce à des intervalles réguliers. Cependant le numéro de janvier, qui contient des accusations contre les deux compagnies canadiennes, est le premier que nous ayons vu depuis novembre 1931. L'édition de novembre portait comme numéro de série: Vol. 57, No 11. Celle de janvier 1932 porte: Vol. 57, No 6. On a ainsi une bonne idée de la valeur des chiffres qui apparaissent dans ce journal. The Financial Post a déjà demandé à ses lecteurs de ne pas tenir compte des accusations précitées car nous les croyons injustifiables et tendancieuses. Nous donnons le même conseil au sujet de celles qui apparaissent dans le numéro de janvier.

ACCUSATIONS SANS FONDAMENT

Vous avez sûrement remarqué, dans le numéro dont vous parlez, l'accusation formelle qui est faite ainsi: "La Sun Life devenue insolvable par suite de ses placements spéculatifs."

Bien que ce titre couvre toute la largeur d'une page, il n'est nullement question d'insolvabilité dans l'article qui suit. On n'essaie nullement d'y donner des preuves à l'appui de cette assertion audacieuse et gratuite.

De fait les titres qui composent le portefeuille de la Sun Life n'ont rien de spéculatif. Ils ont été achetés conformément aux exigences de la Loi des Assurances du Canada.

Depuis plusieurs années la Sun Life se spécialise dans l'achat des actions ordinaires des compagnies industrielles et d'utilité publique les plus importantes du continent américain. Les titres de cette catégorie forment environ 50 pour cent de son actif. Chaque fois que la valeur au marché de tous les titres, y compris même les obligations du Dominion, a baissé dans des proportions extraordinaires depuis quelques mois. Les surintendants et les commissaires d'assurance du Canada et des Etats-Unis ont même déclaré presque unanimement que les cotations du marché des actions et des obligations au 31 décembre ne reflétaient pas la valeur exacte de ces titres. Ils ont donc décidé (comme cela s'est fait plusieurs fois depuis quinze ou vingt ans) de permettre aux compagnies d'évaluer leurs titres d'après des cotes "moyennes" ou déterminées lorsqu'elles dressent leurs bilans pour 1931. Même sans cette disposition spéciale dont bénéficie toutes les compagnies, nous croyons que la situation de la Sun Life est loin d'être précaire. La compagnie ne pourrait probablement devenir insolvable que si tous ses engagements, qui naturellement s'étendent sur un grand nombre d'années, devenaient exigibles au même moment, ce qui l'obligerait à vendre à perte, afin de répondre aux réclamations de ses assurés, les titres de toute première valeur (représentant des millions de dollars) qu'elle a achetés en vue d'effectuer des placements à long terme.

Il est inconcevable qu'une des institutions financières la plus en vue et la plus solide du Canada se trouve dans une telle situation. Cependant c'est exactement ce que tendent à provoquer

les informations néfastes du genre de celles que répand le Journal du Commerce. Si l'on prenait au sérieux une campagne de dénigrement de ce genre, on finirait par ébranler tout le système de l'assurance-vie du Canada, un des principaux piliers de notre édifice économique.

Quant aux accusations de détournements de fonds appartenant aux American Life et la Sun Life, nous n'hésitons nullement à les croire absolument fausses. Elles proviennent, nous semble-t-il, de ce qu'on a confondu intentionnellement deux choses bien distinctes: les fonds qui, dans les compagnies d'assurance, appartiennent de droit aux actionnaires et ceux qui appartiennent aux assurés.

REFARTITION DES BENEFICES

Aux termes de la Loi des Assurances du Canada, tous les bénéfices répartis par les compagnies d'assurance-vie doivent être classés en deux catégories: ceux qui proviennent des polices participantes et ceux qui proviennent des polices non-participantes. Le taux de ces primes des polices non-participantes, comme vous le savez, est fixe, et ces primes ne comportent aucun changement prévoyant le paiement de dividendes. Quant

aux bénéfices réalisés sur les polices participantes, la loi exige qu'au moins 90 pour 100 de ceux qui sont répartis soient crédités aux assurés. Les actionnaires n'ont donc droit qu'au reliquat de 10 pour 100.

De fait dans le cas de la Sun Life, les actionnaires ne reçoivent que 5 pour 100 des bénéfices, provenant des polices participantes. Ainsi depuis des années les assurés reçoivent 95 pour 100 (au lieu des 90 que la Loi leur accorde) des profits provenant de cette source.

Dans le cas de la North American Life, les actionnaires n'ont jamais retiré un sou des bénéfices provenant des polices participantes, auxquels ils avaient droit. Les assurés ont toujours reçu 100 pour 100 de ces profits. Autrement dit, tous les dividendes qu'ont reçus les actionnaires, provenant uniquement des bénéfices réalisés sur les polices non-participantes (ces bénéfices leur appartenant de droit) et, en plus, c'est à même le surplus réalisé sur ces mêmes polices qu'on a remboursé les souscriptions du fonds de garantie. On n'a pas touché, pour effectuer ce remboursement, à l'actif général de la Compagnie.

En d'autres termes, on n'a aucune raison d'affirmer que les actionnaires des compagnies incriminées ont réalisé des profits

aux dépens des assurés. Au contraire, on aurait certaines raisons de prétendre que les assurés ont réalisé des profits au détriment des actionnaires.

Nous sommes convaincus que vos amis et vous-même auriez grandement tort d'abandonner les polices que vous avez dans ces compagnies ou dans n'importe quelle autre importante compagnie d'assurance-vie du Canada; car, à notre point de vue, la période difficile que toutes les compagnies traversent actuellement donne l'occasion à nos compagnies d'assurance-vie de prouver encore une fois, et plus clairement que jamais, qu'elles ont raison de se vanter de se classer parmi les meilleures institutions d'assurance-vie du monde. Nous sommes certains qu'elles vont prouver le bien-fondé de leur fière affirmation qu'aucun assuré n'a jamais perdu un seul dollar parce qu'une compagnie d'assurance-vie du Canada ne pouvait faire face à ses engagements.

Nous permettons d'ajouter que les deux compagnies incriminées, de même que la plupart des compagnies d'assurance-vie du Canada, sont soumises au contrôle sévère du Département des Assurances d'Ottawa. Ce seul fait suffit à prouver amplement que les intérêts des assurés sont l'objet de la surveillance la plus minutieuse qu'on puisse imaginer.

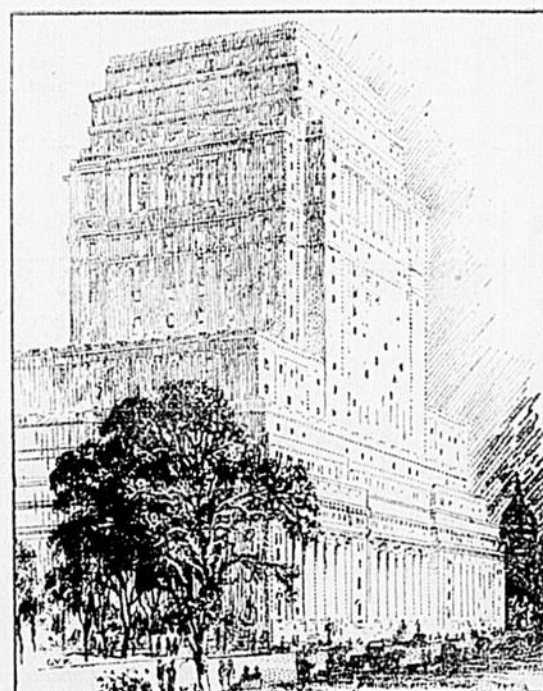
SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA

PROGRÈS
Assurance en
Vigueur

1871	\$404,000
1881	\$5,010,000
1891	\$19,436,000
1901	\$62,400,000
1911	\$164,572,000
1921	\$536,718,000
1931	\$3,051,077,000

SOLIDITÉ
Actif

1871	\$63,000
1881	\$536,000
1891	\$2,885,000
1901	\$11,773,000
1911	\$43,900,000
1921	\$129,372,000
1931	\$624,804,000



Siege Social, Montréal

EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL—1931

ASSURANCE EN VIGUEUR (montant net)	\$3,051,077,000
NOUVELLES POLICES ÉMISES ET PAYÉES (montant net)	527,939,000
RECETTES (montant net)	197,140,000
DEBOURSEMENTS	136,509,000
VERSEMENTS AUX ASSURÉS ET AUX BÉNÉFICIAIRES EN 1931	93,235,000
VERSEMENTS AUX ASSURÉS ET AUX BÉNÉFICIAIRES DEPUIS LA FONDATION	594,185,000
SURPLUS ET RÉSERVES SPÉCIALES	21,126,000
TOTAL DU PASSIF (y compris le Capital souscrit et versé)	603,678,000
TIF AU 31 DÉCEMBRE 1931	624,804,000

LE REVUE DE L'ANNEE

"... Vous admettez sans doute que, si l'on tient compte des conditions qui ont prévalu en 1931, nos résultats sont tout à fait remarquables."

"Plus de \$527,000,000 de nouvelles affaires et plus de \$3,000,000,000 d'assurance en vigueur; ces chiffres en disent assez; il est inutile d'insister."

"Il est intéressant d'étudier la répartition de nos nouvelles affaires. Le Canada a fourni \$101,000,000; les États-Unis, \$291,000,000; la Grande-Bretagne, \$50,000,000; les autres pays, \$85,000,000."

"Le taux de mortalité effectivement constaté en 1931 est encore plus avantageux que celui de l'année précédente: 54.3 pour cent des décès prévus comparé à 57.6, en 1930."

"Depuis 1871, l'année où la Compagnie a commencé à faire des affaires, nous avons versé, en vertu de nos polices, \$594,000,000. Au cours de la seule année 1931, nous avons ainsi payé \$93,235,000, soit un montant plus considérable que celui des polices que nous avons émises en 1922. N'avons-nous pas raison de nous féliciter de ce que notre Compagnie ait à son crédit des états de services aussi brillants?"

"Depuis un an, l'assurance-vie a été soumise à une des épreuves les plus dures qu'elle ait jamais subies. Elle s'en est tirée avec éclat. Je ne sais pas qu'une seule compagnie d'assurance-vie du continent américain ait été forcée de déposer son bilan. C'est un fait remarquable. Au Canada, nous pouvons proclamer fièrement que, depuis la Confédération, on n'a pas enregistré la faillite d'une seule compagnie d'assurance-vie autorisée par le Gouvernement du Dominion."

"Vous remarquerez qu'en tenant compte de tout notre passif (y compris le capital versé) nous possédons un surplus s'élevant à \$16,000,000 et qu'en outre notre bilan montre une réserve spéciale de \$4,700,000. Nous avons créé cette réserve pour parer à une baisse éventuelle des

valeurs hypothécaires et des autres valeurs immobilières. Nous avons établi nos réserves sur la base solide dont nous nous étions servis l'an dernier. Bien que nos placements remboursables en dollar américain dépassent de beaucoup nos engagements payables à cette monnaie, nous avons évalué le tout sur la même base, sans nous inquiéter de la répartition de nos affaires. Nous aurons ainsi pu réduire considérablement les montants exigibles en vertu des contrats négociés en monnaie d'autres pays, si nous avions tenu compte des cours actuels du change."

"Nous nous sommes servis, pour évaluer les actions de notre portefeuille, des cotes établies par le Département des Assurances d'Ottawa. Ces cotes sont à peu près les mêmes que celles qui ont été adoptées, pour toutes les compagnies, la National Convention of Insurance Commissioners of the United States."

"Pour nos placements, nous avons, en 1931, accordé la préférence aux obligations de premier ordre, dont les rendements sont actuellement des plus attractifs. Ainsi pendant le dernier exercice nous avons acheté pour \$23,000,000 d'obligations du Gouvernement du Canada."

"Nous avons versé ou crédité à nos assurés, sous forme de dividendes, plus de \$26,000,000, soit plus de 20 pour cent du montant des primes payables en 1931."

"Tous ces chiffres ne révèlent-ils pas que l'année a été excellente?"

"Et maintenant, que penser de l'avenir? Personne ne croit que la crise doit durer indéfiniment. Il n'est pas facile de prédire quand elle cessera. Cependant les inépuisables richesses naturelles de notre continent, l'intelligence, l'énergie et la richesse des peuples qui l'habitent nous assurent que les affaires finiront par reprendre leur cours normal. Notre Compagnie est sans contredit mieux préparée que n'importe quelle autre à bénéficier de la prochaine ère de prospérité."

Extrait du discours du Président à l'Assemblée annuelle.

SOIXANTE ET UN ANS AU SERVICE DU PUBLIC

SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA